



Évaluation du Programme de promotion de la femme (décembre 2025)



Femmes et Égalité des genres Canada s'efforce de faire progresser l'égalité des genres par le biais d'une approche intersectionnelle fondée sur le genre. En collaboration avec les principales parties prenantes, notamment les organisations de la société civile, les groupes syndicaux, le secteur privé, les autres ordres de gouvernement et les Premières Nations, les Inuits et les Métis, le Ministère encourage activement l'inclusion de toute la population dans la vie économique, sociale et politique du Canada. Le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres Canada s'acquitte de son mandat en favorisant l'égalité en ce qui concerne le sexe, d'orientation sexuelle et d'identité ou d'expression de genre par l'inclusion des personnes de tous les genres, y compris les femmes, à la vie économique, sociale et politique du Canada.

Femmes et Égalité des genres Canada

B.P. 8097, succursale T CSC

Ottawa (Ontario)

K1G 3H6

Canada

www.fegc-wage.gc.ca

This report is also available in English.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres, 2026

SW21-173/2026F-PDF

ISBN 978-0-660-98585-5

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	4
1. Introduction	6
1.1 Profil du Programme	6
1.2 Approche d'évaluation	7
2. Constats	9
2.1 Pertinence	11
2.2 Cohérence	16
2.3 Efficacité	19
2.4 Efficience	27
2.5 Pérennité	30
3. Conclusion	33
Recommandations	34
Annexe 1 : Modèle logique du Programme de promotion de la femme	35
Annexe 2 : Matrice de l'évaluation	36
Annexe 3 : Notes méthodologiques	41

RÉSUMÉ

La présente évaluation porte sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la pérennité du Programme de promotion de la femme, mis en œuvre par Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC) au cours de la période allant de 2016-2017 à 2021-2022.

L'évaluation s'appuie sur plusieurs sources de données, notamment l'examen de documents et de données, des enquêtes, des entrevues et des groupes de discussion afin de fournir un aperçu complet des réalisations du Programme

Le Programme de promotion de la femme a financé 533 projets par le biais d'appels de propositions et 60 autres par le biais d'un mécanisme d'entrée continue. Les ressources du Programme ont touché directement plus de 1,1 million de personnes, et ce, grâce à la distribution de plus de 1 800 outils sur les réseaux sociaux et lors de campagnes de sensibilisation.

Pertinence : Le Programme de promotion de la femme joue un rôle essentiel et soutenu en matière de promotion de l'égalité des genres au Canada, notamment en finançant des projets et des activités de renforcement des capacités d'organismes de femmes œuvrant à l'échelon local, régional, provincial ou territorial et national. Ses objectifs et son approche restent étroitement alignés sur les priorités fédérales, les cadres stratégiques du gouvernement et les besoins diversifiés et intersectionnels des femmes et des personnes de diverses identités de genre au pays.

Le Programme de promotion de la femme a fait preuve de réactivité en mettant l'accent sur le renforcement des capacités et la pérennité, malgré une certaine confusion parmi les parties prenantes quant aux

rôles distincts des différentes initiatives liées à la violence fondée sur le sexe au sein de Femmes et Égalité des genres Canada.

Cohérence : Le Programme de promotion de la femme a fait des progrès pour favoriser la cohérence grâce à des partenariats et à des efforts de mobilisation. Le Programme a contribué à l'avancement du leadership et de l'égalité des femmes partout au Canada grâce à des mesures comme les ententes de financement conjointes avec les provinces et les territoires, ce qui souligne les efforts du Ministère pour offrir un soutien harmonisé. Il a également tiré parti du Forum fédéral, provincial et territorial des ministres responsables de la condition féminine pour favoriser la collaboration. Les analyses environnementales régionales et les partenariats avec des organismes ont permis de mieux comprendre les besoins des parties prenantes et ont contribué à améliorer la portée du Programme. Malgré ces efforts, la mobilisation des autres ministères fédéraux est restée limitée, suggérant la nécessité de renforcer la collaboration afin d'éviter les chevauchements et d'améliorer l'incidence globale.

Efficacité : Le Programme de promotion de la femme a progressé vers l'obtention de ses résultats à court, moyen et long terme et il a contribué à un changement systémique, surtout en ce qui concerne les politiques et les pratiques.

Les projets financés ont permis de créer et de renforcer des réseaux, d'accroître le partage des connaissances et de fournir un soutien et des ressources ciblés à diverses communautés. Les organismes font état d'une croissance notable de leur capacité à traiter les questions d'égalité des genres, et les données montrent que l'on a enregistré des progrès en ce qui concerne l'adoption de politiques et de pratiques plus inclusives.

Les bénéficiaires ont signalé avoir obtenu des résultats positifs imprévus grâce au financement, notamment une portée et une visibilité accrues, et de nouveaux partenariats, ce qui confirme l'incidence du Programme. Toutefois, il reste difficile de mesurer les changements systémiques à long terme, et les lacunes dans les données sur le rendement limitent la possibilité de procéder à une analyse plus poussée.

Efficience : Le Programme a offert une flexibilité et un soutien appréciés, qui ont permis aux organismes de s'adapter à l'évolution des besoins et des contextes. Dans l'ensemble, les bénéficiaires de financement interrogés se sont déclarés très satisfaits du processus de demande de financement du Programme. Ce niveau de satisfaction est resté constant au fil du temps, ce qui correspond aux conclusions de l'enquête de 2016.

Pérennité : Les progrès réalisés se maintiennent grâce à la diffusion continue des ressources, au maintien des partenariats et au renforcement de la capacité organisationnelle. Néanmoins, plusieurs organismes de femmes, en particulier les plus petits, se sont montrés inquiets quant à la pérennité des résultats, en raison de la précarité de l'emploi, du financement limité à long terme et des difficultés à obtenir de nouvelles ressources financières.

Conclusion : Dans l'ensemble, le Programme de promotion de la femme est considéré comme un catalyseur essentiel de l'égalité des genres au Canada. Bien qu'il ait permis de réaliser des progrès importants et qu'il soit apprécié des parties prenantes, un effort continu est requis pour continuer à clarifier les rôles distincts du Programme, améliorer la collecte de données et garantir un financement durable pour éliminer les obstacles systémiques.

Recommandations

Compte tenu du contexte du programme¹, le Programme de promotion de la femme devrait continuer à adapter son approche afin de s'aligner sur les nouvelles priorités.

1. Soutenir des initiatives qui renforceront la stabilité à long terme du secteur des organismes des femmes afin de relever les obstacles persistants qui entravent la sécurité économique et les opportunités de leadership des femmes.
2. Clarifier et rationaliser les diverses initiatives de violence basée sur le sexe, le cas échéant, afin d'améliorer la compréhension des parties prenantes et de maximiser l'efficacité interne et externe.
3. Mettre en œuvre des stratégies améliorées de collecte et d'analyse des données afin de mieux mesurer l'incidence des initiatives du Programme de promotion de la femme.

¹ En novembre 2025.

1. INTRODUCTION

Ce document présente les résultats et recommandations de l'évaluation du Programme de promotion de la femme de Femmes et Égalité des genres Canada. Conformément à la *Politique sur les résultats* publiée en 2016 par le Secrétariat du Conseil du Trésor, l'évaluation vise à fournir des données complètes et fiables à l'appui de la prise de décisions.

1.1 PROFIL DU PROGRAMME

Le Programme de promotion de la femme, créé en 1973 pour faire suite à une recommandation de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme, a évolué pour devenir un catalyseur essentiel de l'égalité des genres au Canada. D'abord destiné à fournir un financement et un soutien technique aux organismes de femmes, il a été intégré à Condition féminine Canada (CFC) en 1995, organisme qui deviendra le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres en 2018.

Le Programme vise à promouvoir l'égalité des femmes au Canada en s'efforçant de supprimer les obstacles systémiques qui entravent leur progression et leur avancement. ***Le résultat ultime du Programme de promotion de la femme est la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale et démocratique du Canada.***

² Financement des services votés – Financement permanent et continu accordé aux ministères et organismes du gouvernement afin de mener à bien les activités du programme. Ce type de financement est généralement accordé grâce à des votes parlementaires et vise à assurer la continuité des services essentiels offerts par le gouvernement. Financement temporaire – Financement temporaire reçu par un ministère ou un organisme du gouvernement pour mener à bien une initiative ou un projet précis qui est géré au moyen d'une affectation à but spécial.

Le programme dispose d'une assise financière annuelle d'environ 19 millions de dollars (en cours) pour les subventions et contributions². Toutefois, son financement a considérablement augmenté au cours de la période d'évaluation. Le budget de 2018 prévoyait un investissement quinquennal de 100 millions de dollars pour favoriser la pérennité des organismes de femmes, puis le budget de 2019 a alloué 160 millions de dollars³ sur cinq ans afin de contrer les obstacles systémiques à l'égalité des femmes. Plus récemment, le budget 2023 prévoyait un investissement triennal de 160 millions de dollars pour aider les organismes au service des femmes. Toutefois, dès avril 2027, cette somme sera rétablie à 19 millions de dollars par année⁴.

Le Programme, axé sur la sécurité et la prospérité économiques, le leadership et la prise de décision, et sur l'élimination de la violence fondée sur le sexe⁵, accorde des subventions et des contributions à des initiatives locales, régionales et nationales. Les demandes de financement ont été acceptées dans le cadre d'appels de propositions ouverts ou sur invitation et par le biais d'un mécanisme d'entrée continue.

³ La majeure partie de ce financement a été allouée dans le cadre des appels de propositions du Fonds de réponse et de relance féministes de 2021, qui n'entre pas dans la portée de la présente évaluation.

⁴ En date d'août 2025.

⁵ Gouvernement du Canada. Programmes de financement pour les femmes et l'égalité des genres. <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/financement/programmes-financement.html>

Le modèle logique du Programme de promotion de la femme⁶ (annexe 1) met l'accent sur des activités telles que le renforcement des capacités des parties prenantes, le réseautage, la défense des intérêts, l'engagement communautaire et la mobilisation des connaissances, avec des résultats axés sur la création de réseaux, l'application des connaissances, l'amélioration des normes en matière d'égalité des genres et la pleine participation des femmes aux diverses sphères de la vie sociale.

1.2 APPROCHE D'ÉVALUATION

L'évaluation porte sur la période allant de 2016-2017 à 2021-2022 et comprend des projets issus de différents appels de propositions remontant à 2013, qui ont pris fin pendant la période de l'évaluation. La collecte des données s'est déroulée d'août 2023 à mars 2024. On trouvera à l'annexe 3 de plus amples renseignements sur les sources de données.

On a cerné cinq questions fondamentales : la pertinence, la cohérence, l'efficacité ou le rendement, l'efficience et la pérennité. Ces cinq enjeux correspondent aux critères d'évaluation et ont été évalués à l'aide de neuf questions.

Les questions clés, les sous-questions, les indicateurs et les sources de données de l'évaluation sont résumés dans la matrice d'évaluation figurant à l'annexe 2.

L'évaluation s'est appuyée sur plusieurs sources de données :

- **Examen de documents et de données** provenant de plus de 450 dossiers, y compris des données administratives.

- **Enquête auprès d'organismes bénéficiaires**, soit 514 organismes financés (échantillon). Sur ce nombre, 276 organismes ont répondu, ce qui représente un taux de réponse de 53,7 %⁷.
- **Données de recensement de la population** afin de fournir des informations démographiques plus larges.
- **Groupes de discussion**, dont huit discussions avec 23 représentantes et représentants d'organismes bénéficiaires.
- **Entretiens avec des personnes clés** (42 entretiens avec 49 participantes et participants), notamment des responsables du Programme de promotion de la femme, des gouvernements provinciaux et territoriaux, d'autres ministères fédéraux, des organismes bénéficiaires et des spécialistes.

Catégorie de parties prenantes	Nombre de personnes interrogées
Responsables de FEGC	17 (13 entretiens)
Organismes bénéficiaires	21 (18 entretiens)
Fonctionnaires fédéraux	2
Fonctionnaires des gouvernements provinciaux et territoriaux	4
Spécialistes externes	5

L'analyse thématique n'attribue pas de valeurs numériques ou proportionnelles aux résultats de la recherche qualitative (recueillis au moyen d'entretiens et de groupes de discussion). Elle se fonde plutôt sur les valeurs suivantes pour résumer les résultats afin de représenter la force ou la fréquence des réponses :

⁶ Un modèle logique de programme définit les objectifs du programme, les activités et les résultats escomptés, des changements immédiats aux changements ultimes.

⁷ Bien que le nombre total d'organismes ayant répondu à l'enquête soit de 276, le nombre de réponses peut varier selon les questions en raison des schémas de saut et des non-réponses.

Aucun (0 ou aucun)	Quelques- uns (<20 %)	Certains (20 à 40 %)	La moitié (40 à 60 %)	Beaucoup (60 à 80 %)	La plupart (80 à 99 %)	Tous (100 %)
-----------------------------------	---	-------------------------------------	--	-------------------------------------	---	-------------------------

Limites et atténuation

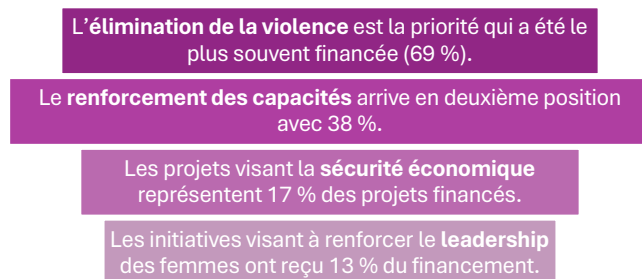
- En raison des politiques de conservation des dossiers, il n'a pas été possible d'avoir accès aux données relatives aux organismes demandeurs non admissibles ou non financés, ce qui a limité l'analyse des résultats en l'absence de financement.
- Pour remédier au faible taux de participation aux groupes de discussion, les projets qui n'étaient pas « clos » ont également été inclus à l'évaluation, même si cela signifiait que certaines personnes responsables de ces projets ne pourraient pas parler des résultats. Des entretiens avec des personnes clés ont été proposés en guise de solution de rechange.
- Dans le cadre du présent rapport, on reconnaît que les données administratives sont incomplètes en raison de la diversité des modèles de rapport et on conseille de procéder à une interprétation prudente.

2. CONSTATS

Répartition du financement à l'appui des objectifs du Programme et des populations prioritaires

- **Financement et approbations** : 533 projets financés dans le cadre d'appels de propositions, auxquels s'ajoutent 60 initiatives présentées dans le cadre d'un mécanisme d'entrée continue.
- **Portée des ressources** : 3 418 ressources mises au point, qui ont touché directement plus de 1,1 million de personnes. En outre, plus de 1 800 outils supplémentaires ont été distribués par le biais des médias sociaux et de campagnes de sensibilisation.
- **Populations prioritaires** : Proportion de financement la plus élevée, en insistant sur les femmes autochtones et les femmes vivant dans des régions nordiques, éloignées ou rurales.

En tout, le Programme de promotion de la femme a financé 533 projets par le biais d'appels de propositions et 60 autres par le biais d'un processus d'entrée continue. Les tendances suivantes ont été observées parmi les projets financés :



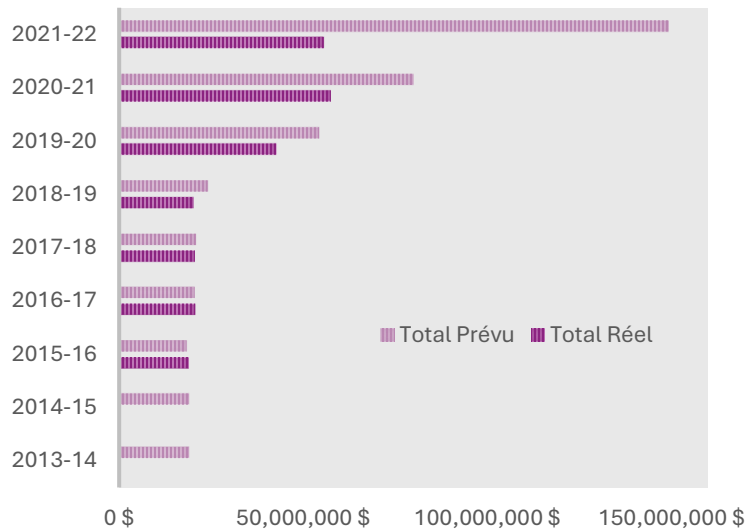
En tout, 1 874 demandes ont été reçues et 533 ont été approuvées, ce qui représente un taux d'approbation global de 28 %. Les taux d'approbation des demandes varient selon les priorités de financement, allant de 14 % à 50 %, ce qui reflète les différences en matière de demande et de disponibilité des fonds.

- Nombre total de demandes reçues : 1 874
- Nombre total de demandes approuvées : 533
- Taux global d'approbation : 28 %

L'analyse financière montre que le budget des subventions et des contributions du Programme de promotion de la femme (financement temporaire par rapport à des services votés) a considérablement augmenté entre 2019-2020 et 2021-2022 (voir graphique 1). Les habitudes de dépenses ont varié au fil des ans : dans certains cas, les dépenses prévues ont dépassé les dépenses réelles, dans d'autres, les dépenses réelles ont dépassé les montants prévus⁸. Les données qualitatives suggèrent que Femmes et Égalité des genres Canada et le Programme de promotion de la femme ont géré les fonds de manière appropriée; toutefois, aucun document officiel sur la gestion des risques n'a été fourni.

⁸ La documentation du programme met en évidence des incohérences dans les rapports entre les différents mécanismes de financement, notamment en ce qui concerne le nombre de projets financés et ceux qui sont inclus dans la période d'évaluation.

Graphique 1 : Dépenses prévues et réelles du Programme de promotion de la femme⁹



Malgré ces investissements, les données sur le rendement sont insuffisantes pour déterminer le nombre de personnes qui ont bénéficié des projets financés. Toutefois, les données administratives donnent un aperçu de la répartition des ressources entre les groupes prioritaires et montrent que le Programme de promotion de la femme a réussi à soutenir les organismes qui travaillent à atteindre divers objectifs en matière d'égalité des genres.

Au cours de la période étudiée, les activités du Programme ont touché un large public. En tout, 3 418 ressources ont été mises au point et elles ont touché directement plus de 1,1 million de

personnes. Les médias sociaux et les campagnes de sensibilisation ont encore élargi cette portée, avec la distribution de plus de 1 800 outils de communication. Les publics visés étaient diversifiés. Ils comprennent des femmes, des membres de la collectivité, des employeurs et propriétaires d'entreprises, des législatrices et législateurs et des médias.

Bien que ces chiffres reflètent la vaste portée du Programme, les données démographiques sur les bénéficiaires – en particulier par facteur d'identité – ne font pas l'objet d'un suivi systématique à l'échelle individuelle. Ceci entrave la possibilité d'analyser en détail la répartition démographique des personnes concernées.

Outre les femmes en général, les autres groupes prioritaires visés dans le cadre des projets¹⁰ comprenaient les femmes autochtones et les femmes vivant dans des régions nordiques, éloignées ou rurales. La priorité a été accordée le plus souvent à ces groupes, et ce sont eux qui ont reçu la plus grande part du financement. Les autres groupes jugés prioritaires comprenaient les femmes sans statut, les réfugiées et les immigrantes, les femmes racisées et les jeunes, souvent dans le cadre d'initiatives pour contrer la violence fondée sur le sexe. Certains projets ciblaient plusieurs groupes, de sorte que les totaux peuvent se chevaucher. Le tableau ci-dessous résume les cinq groupes démographiques qui ont le plus souvent été jugés prioritaires parmi l'ensemble des projets financés :

⁹ La différence entre les dépenses réelles et prévues au cours de l'exercice 2021-2022 s'explique par les fonds supplémentaires prévus dans le budget de 2021 pour soutenir les organismes qui travaillent à contrer la violence fondée sur le sexe dans le cadre de la réponse

du Canada à la pandémie de COVID-19, ainsi qu'au calendrier des paiements des projets. Le total des dépenses prévues des exercices 2013-2014 et 2014-2015 n'était pas disponible.

¹⁰ Près de la moitié des projets (41 % du financement total) ne ciblaient aucun groupe prioritaire, une tendance qui était plus prononcée pour le pilier « leadership » et moins courante pour le pilier « violence fondée sur le sexe ».

Groupes démographiques	Nombre de projets	% du financement
Femmes autochtones	151	28 %
Femmes vivant dans des régions nordiques, éloignées ou rurales	91	12 %
Femmes sans statut, réfugiées ou immigrantes	81	7 %
Femmes racisées	64	8 %
Jeunes (souvent dans le cadre d'initiatives liées à la violence fondée sur le sexe)	75	10 %

2.1 PERTINENCE

- *Le Programme de promotion de la femme joue un rôle essentiel en matière de promotion de l'égalité des femmes au Canada.*
- *Il est généralement bien adapté aux besoins des parties prenantes, aux politiques et priorités fédérales, ainsi qu'aux domaines thématiques du Cadre des résultats relatifs aux genres, en particulier à ceux liés à la sécurité et à la prospérité économiques, au leadership et à la prise de décision, ainsi qu'à la prévention de la violence fondée sur le sexe.*
- *Les parties prenantes ont beaucoup apprécié la flexibilité du programme, son approche intersectionnelle et son soutien au renforcement des capacités. Toutefois, elles ont souligné qu'il faudrait offrir un financement durable à plus long terme pour contrer efficacement les obstacles systémiques.*
- *Le lancement de diverses initiatives visant à contrer la violence fondée sur le sexe et de nouvelles sources de financement en*

vertu du Programme de financement de la lutte contre la violence fondée sur le sexe et du Programme de promotion de la femme a semé la confusion. Il y avait un manque de clarté au sein de Femmes et Égalité des genres Canada quant aux rôles distincts des différentes initiatives de financement pour contrer la violence fondée sur le sexe.

Le Programme de promotion de la femme est-il conforme aux politiques et priorités fédérales?

Le bien-fondé du Programme de promotion de la femme est évident étant donné la persistance d'obstacles systémiques qui limitent la pleine participation des femmes à la société canadienne. Malgré les progrès réalisés au cours des dernières décennies, des écarts importants et des obstacles systémiques persistent pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+. Au nombre de ces écarts et de ces obstacles, signalons par exemple les répercussions de la pauvreté, les inégalités en matière de participation économique et de leadership, le fardeau inégal des soins et l'inégalité salariale¹¹.

Les données tirées de la documentation du Programme et des entrevues confirment que le Programme de promotion de la femme est conforme aux politiques et aux priorités fédérales, en particulier en matière d'égalité des genres. L'examen met en évidence l'évolution du rôle de Femmes et Égalité des genres Canada, qui n'est plus seulement chargé de coordonner les politiques relatives à l'égalité des genres, mais également d'orchestrer les efforts du gouvernement fédéral dans ce domaine. En 2019, le Cadre fédéral des résultats relatifs aux genres^{12,13} a établi six domaines clés pour faire progresser l'égalité des genres. Le Programme de promotion de la femme s'aligne

¹¹ [Rapport sur les résultats ministériels 2023-2024 de Femmes et Égalité des genres Canada – Canada.ca](#)

¹² En 2019, lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du Cadre de résultats relatifs aux genres, plusieurs priorités du gouvernement fédéral liées aux efforts en matière d'égalité des genres ont été cernées.

¹³ Femmes et Égalité des genres Canada. (2018). Cadre des résultats relatifs aux genres. Consulté : [Cadre des résultats relatifs aux genres – Canada.ca](#)

directement sur trois d'entre eux : la participation à l'économie et la prospérité économique, le leadership et la participation démocratique, et l'élimination de la violence fondée sur le sexe.

Au cours de la période d'évaluation, la promotion de l'intersectionnalité par le biais de l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus), les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, l'appel à l'action du Bureau du Conseil privé sur l'antiracisme, l'équité, la diversité et l'inclusion et l'engagement du gouvernement du Canada en faveur de l'accessibilité et des droits des personnes en situation de handicap figuraient également au nombre des grandes priorités du gouvernement fédéral¹⁴. Ces priorités favorisent une approche plus inclusive et, à des degrés divers, s'alignent bien sur les éléments clés du Programme de promotion de la femme et les axes prioritaires des appels de propositions lancés en vertu de ce programme.

En décembre 2018, [une nouvelle loi](#) a transformé l'organisme appelé « Condition féminine Canada (CFC) » en un ministère à part entière du gouvernement fédéral, le premier voué à l'avancement de l'égalité des genres, le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres Canada. Cette transition a été accompagnée d'un élargissement du mandat et de nouveaux programmes, ainsi que d'un nouveau financement ponctuel en vertu du Programme de promotion de l'égalité des sexes, de l'orientation sexuelle, de l'identité et de l'expression de genre (2019) et d'un financement ponctuel et continu en vertu du Programme de financement de la lutte contre la violence fondée sur le sexe (2017).

Le lancement de diverses initiatives visant à éliminer la violence fondée sur le sexe – comme la Stratégie fédérale pour prévenir et

contrer la violence fondée sur le sexe, le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe, le Programme de financement de la lutte contre la violence fondée sur le sexe¹⁵, et de nouveaux mécanismes de financement lancés aussi bien en vertu du Programme de financement de la lutte contre la violence fondée sur le sexe que du Programme de promotion de la femme ont semé la confusion parmi les organismes et les spécialistes. Il y a un manque de clarté au sein de Femmes et Égalité des genres Canada quant aux rôles distincts des différentes initiatives de financement visant à éliminer la violence fondée sur le sexe. Plus précisément, la distinction entre le domaine prioritaire du Programme de promotion de la femme en matière de violence fondée sur le sexe et le Programme de financement de la lutte contre la violence fondée sur le sexe n'est pas toujours bien comprise. La majorité des groupes de personnes clés ont indiqué avoir eu de la difficulté à déterminer si les fonds reçus provenaient d'une initiative de Femmes et Égalité des genres Canada visant à contrer la violence fondée sur le sexe. Les personnes représentant le Ministère ont également signalé que, étant donné le nombre de programmes offerts par Femmes et Égalité des genres Canada, elles ne savaient souvent pas vers quelle initiative ministérielle liée à la violence fondée sur le sexe il fallait orienter des organismes proposant des projets dans ce domaine.

L'examen de la documentation du programme (2013 à 2019) montre également que le Programme de promotion de la femme s'est peu à peu orienté vers le renforcement des capacités organisationnelles et la pérennité des résultats. Le modèle logique du programme de 2019-2021 a introduit le Fonds de renforcement des capacités, la sensibilisation et le soutien aux bénéficiaires, en mettant l'accent sur un accès accru aux ressources, aux connaissances et aux partenariats

¹⁴ <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/canada-accessible.html>

¹⁵ Trudeau, Justin. (2021). Lettre de mandat de la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse. Consulté : <https://www.pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-de-la-ministre-des-femmes-et-de-egalite-des-genres>

afin de favoriser un **changement systémique** en faveur de l'égalité des femmes. Comme la plupart des projets de renforcement des capacités, d'abord financés de 2019-2020 à 2022-2023, ont été prolongés jusqu'en 2023-2024, les résultats ne sont pas encore disponibles. Les premiers résultats de ces projets sont examinés dans les sections suivantes.

Le Programme de promotion de la femme répond-il aux besoins de ses parties prenantes?

Les conclusions tirées de toutes les sources de données confirment que les priorités du Programme de promotion de la femme – la violence fondée sur le sexe, la promotion de la sécurité et de la prospérité économiques, ainsi que le leadership et la prise de décision – correspondent bien aux besoins des parties prenantes. Grâce à son approche flexible et intersectionnelle, le Programme peut répondre aux divers défis auxquels sont confrontées différentes communautés, ce qui garantit sa pertinence continue en matière de promotion de l'égalité des genres.

Dans l'ensemble, les résultats montrent que les parties prenantes externes qui ont été interrogées ont une perception généralement positive de la réactivité du Programme. Elles apprécient sa flexibilité et le soutien continu qu'il accorde. Parallèlement, elles ont souligné que, pour se rapprocher des objectifs d'égalité des genres dans toutes les communautés et dans tous les secteurs, il faudrait offrir un soutien plus constant et procéder à un alignement stratégique.

L'introduction d'un financement ciblant le renforcement des capacités a été considérée comme une mesure très positive. Les parties prenantes des groupes de discussion (sur un total de 23) ont souligné que le Fonds de renforcement des capacités répondait efficacement à leurs besoins organisationnels stratégiques. Ce financement a été salué, car on juge qu'il offre des ressources essentielles aux organismes concernés. Ces derniers ont ainsi pu se

mobiliser de manière plus stratégique et remédier aux pénuries de capacités et de main-d'œuvre, ce qui améliorerait la pérennité des projets. Malgré ces aspects positifs, des inquiétudes ont été exprimées quant à la durée des cycles de financement. Les parties prenantes ont plaidé en faveur de périodes de financement plus longues, ce qui soutiendrait mieux la mise en œuvre des projets, la mobilisation communautaire et l'établissement de relations.

Mécanismes visant à évaluer et répondre aux besoins des parties prenantes : Le fait de perfectionner sans cesse les priorités du Programme de promotion de la femme grâce à des évaluations des besoins et à des consultations a fait en sorte que le Programme a pu rester en phase avec les enjeux émergents. Pour favoriser ce processus, le programme a eu recours à des mécanismes formels et informels, notamment des analyses environnementales régionales, afin d'évaluer et de répondre efficacement aux besoins des parties prenantes.

- Les analyses environnementales régionales de 2021-2022 ont permis de cerner des lacunes, et souligné la nécessité d'un financement plus souple, d'un soutien accru en matière de garde d'enfants et de logement, et d'un processus de demande de financement simplifié.
- Ces analyses ont également mis en évidence les défis uniques auxquels sont confrontées les communautés autochtones et transgenres, et souligné l'importance d'un soutien et de ressources adaptés.

Les données montrent que le Programme de promotion de la femme a su répondre aux besoins des parties prenantes en adaptant ses mécanismes de financement, ses critères et ses modèles de prestation. Cela comprend notamment les appels de propositions sur invitation, sur des thèmes adaptés à des groupes bien précis et assortis de modalités souples. Grâce à cette approche, le

Programme a fait preuve de réactivité et d'efficacité en matière d'avancement de l'égalité des genres partout au Canada.

- Un exemple clé de la capacité d'adaptation du Programme est la réintroduction, en 2016, de l'admissibilité au financement des activités de plaidoyer, après leur suppression en 2007. Ce changement témoigne de l'engagement renouvelé du gouvernement du Canada d'établir des partenariats avec la société civile et de reconnaître que, dans une société démocratique, le travail de défense des droits joue un rôle important dans l'élaboration de politiques et la promotion de réformes. Outre ce changement, en 2017, des consultations ont eu lieu et des documents fondamentaux ont été modifiés, notamment pour supprimer les restrictions imposées aux activités des organismes, augmenter les limites de financement et renforcer le soutien à la pérennité à long terme des initiatives en faveur de l'égalité des genres.
- L'appel de propositions lancé en 2018 en vertu du Fonds de renforcement des capacités a marqué un virage vers des stratégies de financement plus adaptables et plus réactives. Fondé sur les besoins des organismes en quête d'égalité, il visait à renforcer les capacités, à soutenir la pérennité à long terme et à promouvoir la planification stratégique en vue de favoriser des changements systémiques.
- D'autres modifications, apportées en 2020, ont démontré la capacité d'adaptation du Programme, en particulier au moment de la COVID-19.

Les analyses environnementales régionales ont permis de mieux comprendre les besoins des communautés, mais ces besoins n'ont pas été systématiquement quantifiés par groupe de bénéficiaires. Toutefois, les analyses ont systématiquement mis en évidence les

lacunes en matière de services pour les femmes autochtones et les femmes vivant dans des zones rurales et éloignées.

Pour combler ces lacunes, pendant la période de référence, plusieurs appels de propositions ont accordé la priorité aux femmes autochtones, notamment les suivants : *Renforcer l'autonomie des femmes autochtones pour renforcer leurs communautés* (2016-2017), *Assurer la sécurité économique et la prospérité des femmes autochtones* (2017-2018) et *Fonds de développement des capacités communautaires pour les organismes autochtones* (2018).

Le programme a montré sa capacité à répondre aux besoins des groupes sous-représentés en adaptant ses appels de propositions afin de cibler les difficultés bien précises auxquelles sont confrontées les populations visées. Il a par exemple misé sur les thèmes suivants :

- Accroître les options économiques des femmes
- Améliorer la prospérité économique des femmes immigrantes

Comme indiqué ci-dessus, 28 % du budget de financement du Programme a été alloué à des projets ciblant les femmes autochtones, tandis que 12 % ont été versés à des initiatives destinées aux femmes des régions nordiques, rurales et éloignées (ce qui comprend le chevauchement entre les deux groupes). Le Programme de promotion de la femme a également démontré sa capacité à réviser ses critères d'admissibilité pour s'adapter aux besoins des parties prenantes au fur et à mesure de leur évolution. Dans la foulée des consultations menées en 2017, des changements importants ont été apportés au Programme, par exemple les critères d'admissibilité ont été élargis pour inclure les syndicats et les établissements d'enseignement. Les résultats de l'enquête montrent que le Programme finance un large éventail de bénéficiaires, notamment :

- les organismes locaux;

- les provinces et territoires;
- les organismes nationaux.

Les personnes représentant le Ministère ont souligné que des efforts sont sans cesse déployés pour améliorer l'accessibilité, en particulier quand il s'agit des femmes en situation de handicap, des communautés racisées et des peuples autochtones. Grâce au dynamisme des agentes et agents de programme et à la mise en place d'un fonds de renforcement des capacités, le Programme répond à divers besoins.

- **La plupart des 21 organismes financés qui ont été interrogés** trouvaient que les priorités du Programme de promotion de la femme étaient pertinentes et liées entre elles, en particulier en ce qui concerne la violence faite aux femmes et aux filles. La flexibilité dont le Programme a fait preuve leur a permis d'adapter les projets à leurs besoins, en se concentrant sur le soutien aux femmes des communautés 2ELGBTQI+, le renforcement du pouvoir économique des femmes marginalisées et l'accès des femmes à des postes de responsabilité. Les organismes ont pu aborder des questions complexes et multidimensionnelles grâce aux approches du Programme, qui sont intersectionnelles et qui tiennent compte des traumatismes.
- **Les personnes représentant les provinces et les territoires interrogées** (4) ont aligné les priorités du Programme sur leurs mandats respectifs, en particulier dans les domaines de la violence fondée sur le sexe et du leadership. Elles ont souligné que l'aide financière accordée en vertu du Programme était essentielle pour mener des initiatives de leadership et de renforcement des capacités, en particulier dans les régions nordiques et éloignées. Selon ces responsables, la collaboration avec le Programme de promotion de la femme a des effets réels, comme l'illustrent des projets tels que « Promouvoir les femmes à des postes de

direction », qui a favorisé le leadership des femmes et contribué à la parité entre les sexes. Certaines des personnes responsables ont également souligné que le Programme s'alignait sur d'autres priorités, par exemple, la mobilisation des hommes et des garçons autour de la prévention de la violence et la prise en compte des enjeux propres aux personnes 2ELGBTQI+, ce qui montre que le Programme de promotion de la femme sert aussi des objectifs gouvernementaux plus vastes.

Les responsables des provinces et des territoires ont également signalé qu'il faudrait accorder la priorité aux communautés rurales, autochtones et nordiques, qui sont aux prises avec des obstacles importants, notamment des coûts élevés et peu de capacités.

- **Les personnes spécialistes interrogées** (5), bien qu'elles trouvaient que les domaines prioritaires du Programme de promotion de la femme étaient généralement pertinents, ont suggéré de les élargir afin de mieux tenir compte des besoins des groupes en quête d'équité. Ces personnes ont notamment insisté sur la nécessité de cibler les obstacles systémiques, les déterminants sociaux de la santé et de la santé mentale, ainsi que toutes les formes de discrimination, surtout le racisme, l'homophobie et la transphobie. Elles ont appelé à une collaboration plus étroite entre les organismes et à une meilleure mesure de ces obstacles, en l'occurrence par le biais de l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) et de données ventilées. On a également insisté sur l'importance de mettre en place un système rigoureux de surveillance de la violence fondée sur le sexe. De plus, les mécanismes de financement ont été jugés trop complexes. Selon les spécialistes, il faudrait simplifier l'aide visant les organismes de défense des droits.

- **Les personnes ayant participé aux groupes de discussion** ont salué le fait que le Programme de promotion de la femme met l'accent sur le changement systémique et la souplesse du financement. Bon nombre des 23 représentantes et représentants d'organismes bénéficiaires ont exprimé la nécessité de pouvoir compter sur un financement à plus long terme pour que le changement systémique soit durable. Le changement systémique n'était pas défini de la même façon par toutes les parties prenantes, mais ces dernières percevaient positivement les efforts de renforcement des capacités. Lors des discussions, on a souligné qu'il était important de maintenir des stratégies de financement souples afin de relever les défis liés à l'égalité des genres à tous les niveaux.
- **Les responsables du Programme de promotion de la femme** (17) et des **provinces et territoires** (4) ont souligné l'adaptabilité du Programme et son engagement fort à mobiliser les parties prenantes. Les responsables ont également parlé de l'importance des communications continues, des consultations, ainsi que de la flexibilité du programme pour répondre aux besoins émergents. Ils ont également souligné le fait que le Programme s'aligne sur des stratégies gouvernementales plus vastes, comme la Politique d'aide internationale féministe du Canada et la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat du Canada.

2.2 COHÉRENCE

- *Le Programme de promotion de la femme a favorisé la cohérence grâce à des partenariats et à la mobilisation.*
- *Les analyses environnementales régionales et les partenariats avec des organismes ont été essentiels à la compréhension des besoins et à l'amélioration de la portée du Programme.*

- *Les accords de financement conjoints avec les provinces et les territoires ont soutenu des efforts concertés visant à promouvoir le leadership et l'égalité des femmes.*
- *Le Forum fédéral, provincial et territorial des ministres responsables de la condition féminine a été mis à profit efficacement pour renforcer la collaboration partout au pays.*
- *Une capacité limitée à collaborer avec d'autres ministères fédéraux a été identifiée, ce qui suggère la nécessité d'une collaboration plus fréquente pour éviter le chevauchement des projets et pour optimiser l'effet global des initiatives.*

Dans quelle mesure le Programme de promotion de la femme complète, coordonne ou évite-il les chevauchements?

Femmes et Égalité des genres Canada agit comme un organe central de coordination de l'égalité des genres. À ce titre, le Ministère remplit trois grands rôles : rassembleur, courtier de connaissances et agent de renforcement des capacités.

Le Programme de promotion de la femme a fait des progrès importants pour favoriser la cohérence grâce à des partenariats et à des efforts de mobilisation.

Reconnaissant l'importance de la collaboration, Femmes et Égalité des genres Canada a déployé des efforts pour élaborer une stratégie de partenariat et d'investissement stratégique, en vertu du budget de 2019, afin de renforcer les partenariats dans trois secteurs : fédéral, provincial et territorial, philanthropique et privé. Les partenariats avec les organismes fédéraux se sont concentrés sur « l'amélioration de la coordination et de l'effet des actions fédérales visant à faire progresser l'égalité des genres », tandis que la collaboration avec les organismes provinciaux et territoriaux visait à

« faciliter l'accès au financement et à optimiser la portée communautaire en coordonnant les activités complémentaires »¹⁶.

Certaines des possibilités de partenariat qui ont été cernées étaient directement liées au Programme de promotion de la femme. Par exemple, on prévoyait mettre au point des mécanismes visant à mobiliser d'autres ministères autour des appels de propositions du Programme de promotion de la femme, ainsi qu'à solliciter leur participation à l'évaluation des propositions. Bien que ces initiatives ne se soient pas déroulées comme prévu, les documents du programme montrent qu'entre 2018 et 2020, le Ministère a conclu des partenariats clés avec les trois secteurs, ce qui constitue une étape importante vers la « mise en place d'une approche plus durable et plus efficace »¹⁷.

En fait, motivé par le désir d'une approche politique coordonnée et par la reconnaissance du fait que la réalisation de l'égalité des genres est une responsabilité partagée, Femmes et Égalité des genres Canada a intensifié ses efforts de mobilisation stratégique. Cela comprenait le renforcement des relations et le lancement d'initiatives de partenariat ciblées avec d'autres ministères fédéraux et les provinces et territoires¹⁸.

Mobilisation des partenaires provinciaux et territoriaux : Femmes et Égalité des genres Canada entretient une collaboration étroite avec ses partenaires des provinces et territoires par l'intermédiaire du Forum fédéral, provincial et territorial des ministres responsables de la condition féminine, un organe intergouvernemental créé en 1982

dans l'objectif d'échanger des connaissances, de favoriser la collaboration et de promouvoir l'égalité des genres.

Le Forum offre aux ministres des paliers fédéral, provincial et territorial une occasion unique de coopérer pour exercer une influence sur des questions courantes et émergentes liées à l'égalité des femmes et à la condition féminine au Canada, et pour favoriser le changement.

La documentation du Programme montre que des cadres supérieurs des gouvernements provinciaux et territoriaux ont contribué à définir les paramètres du Fonds de renforcement des capacités de 2018 du Programme de promotion de la femme avant son lancement et ont fourni¹⁹ des commentaires sur les appels de propositions dans le cadre du processus de consultation²⁰.

Les partenariats entre le Programme de promotion de la femme et les provinces et territoires ont également pris la forme d'accords de financement conjoints visant à promouvoir les femmes à des postes de responsabilité par le biais de campagnes de promotion et d'ateliers, et à aider les femmes à atteindre la sécurité financière, à vivre à l'abri de la violence et à participer pleinement à l'économie et à la société. Ainsi :

- Femmes et Égalité des genres Canada a versé 3,5 millions de dollars en vertu d'accords avec la Nouvelle-Écosse, le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et le Nunavut, ce qui a représenté un investissement total de 6 millions de dollars répartis sur cinq projets²¹.

¹⁶ Trudeau, Justin. (2021). Lettre de mandat de la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse. Consultée à : <https://www.pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-de-la-ministre-des-femmes-et-de-legalite-des-genres>.

¹⁷ Femmes et Égalité des genres Canada. (2020). Document interne. *Partnership briefing for ADM* [document d'information sur les partenariats à l'intention de la sous-ministre adjointe].

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Femmes et Égalité des genres Canada. (s.d.). Document interne. Fonds de renforcement des capacités du Programme de promotion de la femme – Document de deux pages.

²⁰ Femmes et Égalité des genres Canada. (2018). Document interne. Commentaires de l'équipe de travail FPT sur l'accès au financement concernant le renforcement des capacités.

²¹ Femmes et Égalité des genres Canada. (2022). Document interne. Présentation sur les partenariats stratégiques.

Un exemple de collaboration avec les provinces et territoires en vertu du Fonds de renforcement des capacités de Femmes et Égalité des genres Canada est présenté ci-dessous :

- En collaboration avec le gouvernement du Yukon, Femmes et Égalité des genres Canada a versé 878 500 \$ sur trois ans à trois organismes de femmes autochtones pour soutenir des activités de renforcement des capacités, ce qui a représenté un investissement total de 1,6 million de dollars en vertu du Fonds de renforcement des capacités²².

Des accords de financement conjoints similaires visant l'autonomisation des femmes et des filles dans le Nord ont été conclus en 2019 avec les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut :

- En vertu de ces accords, Femmes et Égalité des genres Canada a versé 525 000 \$ aux Territoires du Nord-Ouest et 600 000 \$ au Nunavut pour soutenir des campagnes publiques, de nouveaux programmes scolaires et des initiatives de renforcement des compétences en leadership²³.

Les analyses environnementales régionales réalisées par Femmes et Égalité des genres Canada montrent que les organismes financés par le Programme de promotion de la femme ont coordonné des efforts et des initiatives avec d'autres acteurs du secteur. Ces analyses visaient les objectifs suivants :

- **Cerner les organismes ne recevant pas de financement** qui relèvent du mandat de Femmes et Égalité des genres Canada afin d'agir en amont pour les informer et les mobiliser.
- **Cartographier la répartition des organismes qui œuvrent à la promotion du mandat de Femmes et Égalité des genres Canada** afin de favoriser la mobilisation des parties prenantes, le financement et les activités de recherche.
- **Cerner les questions qui sont prioritaires** et qui sont susceptibles d'éclairer la prise de décision relative au financement, et ce, dans l'optique de maximiser l'incidence communautaire et de faire progresser l'égalité des genres à tous les échelons.

Parmi les personnes clés de Femmes et Égalité des genres Canada qui ont été interrogées (17), un certain nombre ont confirmé l'importance des analyses environnementales régionales.

Relations avec les organismes autochtones : La documentation du Programme montre également que le Cercle des femmes autochtones a contribué à la définition des paramètres de l'appel de propositions lancé en 2018 en vertu du Fonds de renforcement des capacités²⁴. Dans le cadre de ce processus de consultation, Condition féminine Canada a répondu aux commentaires des membres du Cercle, ainsi qu'à leurs questions²⁵.

Relations avec le secteur privé : En 2019, Femmes et Égalité des genres Canada s'est associé à la Banque de Montréal pour soutenir

²² Femmes et Égalité des genres Canada. (s.d.). Document interne. *FPT Emerging Issues Task Team Decisions To-Do List Milestones*.

²³ Femmes et Égalité des genres Canada (2019). Les gouvernements du Canada, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut annoncent un financement conjoint pour l'avancement de l'égalité des genres [Communiqué de presse] Consulté à : <https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/nouvelles/2019/08/les-gouvernements-du-canada-des-territoires-du-nord-ouest-et-du-nunavut-annoncent-un-financement-conjoint-pour-l'avancement-de-legalite-des-genres.html>

²⁴ Femmes et Égalité des genres Canada. (s.d.). Document interne. Fonds de renforcement des capacités du Programme de promotion de la femme – Document de deux pages à des fins de consultation.

²⁵ Femmes et Égalité des genres Canada. (2018). Document interne. Appel de propositions pour le Fonds de renforcement des capacités du Programme de promotion de la femme – Commentaires du CFA et réponse de CFC.

les organismes financés en vertu du Fonds de renforcement des capacités du Programme de promotion de la femme. Grâce à ce partenariat, les bénéficiaires du financement ont pu suivre gratuitement des webinaires élaborés par des spécialistes dans trois domaines clés identifiés à partir des demandes présentées dans le cadre de l'appel de propositions, à savoir : la création de partenariats, la planification stratégique et la santé financière²⁶. Selon la documentation du Programme, ce partenariat a été établi conformément à la stratégie de travail sous-jacente de la Banque de Montréal, qui met l'accent sur l'autonomisation économique des femmes et qui se présente comme une « cheffe de file dans le domaine du soutien et de la défense des femmes cheffes d'entreprise »²⁷. Ces séances visaient non seulement à offrir d'autres possibilités de renforcement des capacités aux organismes de femmes, mais aussi à leur donner la possibilité de créer des réseaux et d'établir des liens avec d'autres organismes²⁸.

Création de partenariat avec des ministères fédéraux : Bien que la documentation du Programme mentionne une certaine coordination avec les ministères et organismes fédéraux, elle fournit peu de preuves à l'appui. Toutefois, parmi les exemples de coordination, signalons le partenariat avec Emploi et Développement social Canada visant à financer des projets qui favorisent l'égalité des genres, ainsi que la collaboration avec Affaires mondiales Canada pour créer le Fonds pour l'égalité destiné aux organismes de femmes de pays en développement.

Outre ces réalisations, les 17 personnes clés de Femmes et Égalité des genres Canada qui ont été interrogées ont signalé avoir peu de capacité pour collaborer avec d'autres ministères fédéraux. Elles ont évoqué le fait que, s'il était possible de collaborer de manière plus

soutenue avec d'autres programmes de financement du gouvernement fédéral, les différents projets fédéraux se chevaucheraient moins et l'effet global serait plus percutant.

2.3 EFFICACITÉ

- *Le Programme de promotion de la femme a progressé vers l'atteinte de ses objectifs à court, moyen et long terme et il a contribué à un changement systémique, notamment grâce à des modifications des politiques et des pratiques. Cependant, pour mieux évaluer son incidence, il faudrait mettre en place des mécanismes de collecte de données plus solides et définir clairement les objectifs à long terme.*
- **Collaboration et réseaux :** *Les projets ont permis de créer des partenariats qui ont amélioré la portée, l'incidence et la pérennité.*
- **Coordination des parties prenantes :** *La plupart des bénéficiaires du financement ont fait état d'une forte coordination entre les différentes parties prenantes, notamment en ce qui concerne des efforts communs de plaidoyer, l'exécution conjointe d'activités et l'échange dynamique de connaissances.*
- **Ressources et capacités :** *Les projets financés ont permis de mettre au point des outils de sensibilisation et de renforcer les capacités organisationnelles, notamment en matière de violence fondée sur le sexe grâce au soutien du Fonds de renforcement des capacités.*
- **Exploitation des connaissances :** *Les publics cibles exploitent les connaissances acquises pour éliminer les obstacles à l'égalité*

²⁶ Femmes et Égalité des genres Canada. (s.d.). Document interne. Résultats du sondage de la BMO.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Femmes et Égalité des genres Canada. (s.d.). Document interne. Document d'information sur la BMO.

des genres, même si l'effet n'est pas le même dans toutes les régions.

→ **Avantages imprévus** : Les organismes bénéficiaires ont récolté les effets positifs suivants : portée et visibilité accrues, et réseaux stables.

Dans quelle mesure le Programme de promotion de la femme a-t-il atteint les résultats escomptés ou est-il susceptible de les atteindre?

Résultats à court terme – En favorisant la collaboration et en élargissant l'accès aux programmes, aux ressources et au soutien en vue d'éliminer les obstacles à l'égalité des femmes, le Programme a nettement amélioré les résultats à court terme. Ces conclusions s'appuient sur les données de mesure du rendement du Programme, notamment les réponses aux enquêtes des bénéficiaires du financement et les rapports du Programme.

Collaboration et réseaux : Les projets financés en vertu du Programme ont permis d'établir avec succès des partenariats et des collaborations, ce qui a renforcé les réseaux qui améliorent la portée, l'incidence et la pérennité des efforts visant à promouvoir l'égalité des femmes.

Selon les données de l'enquête, une grande majorité des organismes bénéficiaires du financement (250) interrogés ont déclaré travailler avec d'autres parties prenantes, 73 % d'entre eux indiquant un degré élevé de coordination avec d'autres parties prenantes par le biais de réseaux et de partenariats, et 16 % dans une certaine mesure. Seule une petite fraction (4 %) a déclaré que la coordination était minimale. Même les projets de renforcement des capacités, qui ont davantage tendance à se dérouler à l'interne, ont été à l'origine d'activités de collaboration. En effet, dans 61 % des cas, des organismes partenaires externes ont été consultés.

Les projets visant le changement systémique, le leadership, la sécurité et la prospérité économiques des femmes ou encore, les projets réalisés pour contrer la violence fondée sur le sexe, ont atteint des niveaux de coordination particulièrement élevés, 90 % ou plus des bénéficiaires interrogés indiquant avoir largement consulté les parties prenantes. Les efforts de collaboration étaient plus marqués dans le cadre des projets de plus grande envergure ou de plus grande ampleur, par exemple, les initiatives d'envergure nationale (96 %), dont la nature même appelle la coordination entre plusieurs parties prenantes.

Des niveaux de collaboration plus élevés ont également été observés dans les cas suivants :

- projets de plus grande envergure dont le financement est supérieur à 450 000 \$ (85 %);
- projets de changement systémique financés dans le cadre d'appels de propositions ouverts (88 %);
- projets financés en vertu du mécanisme d'entrée continue (93 %).

Les bénéficiaires du financement interrogés (251) ont indiqué que l'exécution conjointe d'activités (65 %), le partage de connaissances (55 %) et les efforts conjoints de plaidoyer (46 %) sont les formes de coordination les plus courantes. De nombreux bénéficiaires ont également mentionné avoir sollicité l'aide de partenaires pour obtenir des conseils, une expertise, une participation à des comités ou pour saisir des occasions de mettre en commun l'apprentissage.

Les retombées de ces partenariats étaient considérables. Presque tous les bénéficiaires du financement interrogés (250) ont nommé une série d'avantages. Les avantages ci-dessous sont les plus fréquemment cités :

- Meilleur partage des connaissances (85 %)

- Sensibilisation accrue au projet (72 %)
- Crédibilité accrue du projet (63 %)

Plus des deux tiers des bénéficiaires du financement interrogés ont déclaré que la collaboration avec les parties prenantes leur avait permis d'obtenir des résultats qu'ils n'auraient pas pu obtenir autrement. La coordination a également permis de renforcer les stratégies de plaidoyer, d'étendre la portée des projets à de nouveaux publics cibles et de réduire les chevauchements. Elle a également facilité le partage des ressources, l'accès à d'autres contributions financières et en nature, en plus de renforcer la pérennité à long terme grâce à l'engagement commun d'éliminer les obstacles fondés sur le genre.

Ressources, mécanismes de soutien et sensibilisation : En plus de renforcer les réseaux, les projets financés par le Programme ont contribué à l'élaboration et à la diffusion de ressources et de mécanismes de soutien. Sur les 276 bénéficiaires du financement interrogés, 75 % ont déclaré que leurs projets étaient axés sur la création de mécanismes de soutien visant à renforcer les capacités organisationnelles. Viennent ensuite les activités de sensibilisation et de communication (par exemple, la participation des femmes, des communautés et des parties prenantes à l'évaluation des besoins), mentionnées par 67 % des organismes. En outre, 63 % des bénéficiaires ont mis au point des ressources²⁹, et 57 % ont offert du soutien³⁰.

Selon les bénéficiaires du financement interrogés, les ressources et les mesures de soutien du projet englobaient un large éventail de produits, notamment des modules de formation, des ateliers et des rapports (par exemple, de nouvelles données, une analyse des besoins ou des lacunes et de l'information adaptée à la culture). Il y

avait aussi des balados, des webinaires, des présentations, des boîtes à outils, des campagnes et des cadres politiques et d'évaluation. Ces résultats ont été diffusés par divers canaux afin d'atteindre différents publics cibles.

Les données du Programme relatives au rendement indiquent que les ressources et le soutien ont eu une grande portée, et ce, aussi bien grâce aux échanges directs qu'aux médias sociaux ou aux campagnes de sensibilisation. Au cours de la période de référence, 3 418 ressources avaient été mises au point et plus de 1,1 million de personnes ont été touchées au moyen d'échanges directs. Comme le montrent les réponses à l'enquête, les publics visés étaient variés. Ils comprenaient notamment des femmes issues d'horizons divers, des membres de la collectivité, des employeurs et des chefs d'entreprise, des membres des corps législatifs et des médias. Les réseaux sociaux et les campagnes de sensibilisation ont eu une portée encore plus large puisque plus de 1 800 produits de communication ont été distribués à des publics divers.

Renforcement des capacités : Dans le contexte de ces projets, l'incidence du financement a permis bien plus que la préparation immédiate de ressources. Parmi les organismes qui ont reçu un financement en vertu du Fonds de renforcement des capacités, 72 % ont déclaré que leurs projets avaient considérablement amélioré leurs capacités à traiter les questions d'égalité des genres de manière durable. Bon nombre ont expliqué que le programme avait contribué à améliorer la prise de décision, à accroître la crédibilité et même, dans certains cas, à relever des défis existentiels.

Au nombre des résultats, signalons l'élaboration de politiques internes, des documents de planification stratégique, une formation à la gestion féministe, des efforts de remodelage de l'image de

²⁹ Création de ressources : par exemple, outils pouvant être publiés ou distribués pour soutenir les communautés.

³⁰ Offre de soutien : par exemple, tisser des relations de soutien, établir des liens, créer des programmes pour faire progresser l'égalité des genres.

marque et d'initiatives de recherche visant à mieux comprendre les besoins de la clientèle. Certains organismes ont également amélioré leur pérennité financière en renforçant leurs plateformes de donateurs et en recrutant du personnel spécialisé, notamment des spécialistes de la constitution de fonds ou des ressources humaines.

Grâce à une collaboration stratégique, à l'élaboration de ressources et au renforcement des capacités, le Programme a jeté les bases d'une progression soutenue vers l'égalité des femmes. Selon les données relatives au rendement, le Programme atteint non seulement les résultats escomptés à court terme, mais il permet aussi aux organismes bénéficiaires d'avoir une incidence à long terme.

Résultats à moyen terme : Les données relatives au rendement du Programme montrent qu'il y a eu des progrès vers l'objectif à moyen

« Le projet a contribué à mobiliser la classe politique. Il a aussi aidé les parties prenantes communautaires et institutionnelles à faire passer à la classe décideuse des messages importants sur le plan juridique. Nous pouvons désormais constater que les changements proposés sont mis en œuvre (par exemple, la formation des juges et des avocates et avocats sur les questions liées à la violence sexuelle). »

Enquête auprès des bénéficiaires du financement

terme consistant à faire en sorte que les publics cibles exploitent les connaissances acquises et les appliquent à leurs politiques et programmes afin d'éliminer les obstacles à l'égalité des femmes.

Toutefois, il reste difficile de quantifier pleinement ce résultat en raison de la nature unique de chaque politique et programme. Les données provenant de la mesure régulière du rendement, des rapports publics et de l'enquête menée lors de l'évaluation suggèrent que les connaissances et les ressources produites ne sont pas toujours exploitées ou appliquées par d'autres.

Différences géographiques : L'Île-du-Prince-Édouard, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse ont déclaré les taux les plus élevés d'application des connaissances. En effet, leurs politiques et programmes ont pu bénéficier des connaissances acquises dans le cadre d'environ la moitié des projets financés.

Les données de l'enquête révèlent que les projets très complexes, c'est-à-dire ceux qui comportent plusieurs volets, sont plus susceptibles d'avoir une incidence marquante.

Résultats à long terme : En ce qui concerne les résultats à long terme relatifs à la promotion de politiques et de pratiques plus inclusives afin d'éliminer les obstacles à l'égalité des femmes, la majorité des organismes bénéficiaires interrogés (276) ont atteint cet objectif, que ce soit dans une large mesure (28 %) ou dans une moindre mesure (29 %). Dans certains cas, l'incidence sur les politiques et les pratiques est restée « locale », par exemple, on a mis en place un nouveau service, une nouvelle pratique ou une nouvelle politique au sein de l'organisme ou d'organismes partenaires directs (par exemple, une école locale ou un organisme parent).

En revanche, d'autres projets ont visé un changement systémique avec une applicabilité et une diffusion plus large, tout en reconnaissant que le changement systémique se produit également dans des régions géographiques plus petites.

Voici quelques exemples d'effets systémiques :

- Élargir la portée ou la mise en œuvre en modifiant les politiques ou les pratiques dans l'ensemble des organismes, des secteurs ou des régions.
- Obtenir des ressources supplémentaires pour des projets dérivés qui s'appuient sur le projet de base ou le prolongent.

- Établir de nouveaux réseaux, collaborations ou entités pour soutenir ou faire progresser le travail initié dans le cadre du projet.
- Promouvoir et mettre en œuvre des options de changement de politiques ou de pratiques pour les organismes, les secteurs ou les régions.

Selon les réponses libres à l'enquête, il y a eu des progrès en ce qui concerne la mise en place de politiques et de pratiques plus inclusives. Parmi les exemples donnés, signalons ceux-ci : des programmes ont été conçus en tenant compte de la voix et de l'expérience de la clientèle, le travail a été redéfini dans le contexte de la réconciliation, des politiques plus inclusives ont été adoptées pour recruter les membres du conseil d'administration et du personnel, l'image de marque des organismes a été modifiée pour témoigner d'expériences plus larges, et les ressources et le soutien ont été diversifiés pour garantir un accès inclusif (par exemple, offre de ressources multilingues et de ressources tenant compte des traumatismes).

Résultats imprévus : Sur les 276 organismes bénéficiaires interrogés, six sur dix (165) ont déclaré avoir obtenu des résultats imprévus, surtout positifs, dans le cadre de leurs projets.

Parmi les résultats imprévus positifs, signalons ceux-ci :

- **Portée accrue du projet (33 %) :** Certains organismes ont dépassé leurs objectifs d'origine dans la mesure où ils ont mobilisé un plus grand nombre de personnes ou ont pu toucher encore plus de communautés que celles qui étaient visées au départ.
- **Visibilité accrue de l'organisme (30 %) :** L'attention des médias, les possibilités de réseautage et l'intérêt accru des parties

prenantes pour le projet ont renforcé la réputation et la notoriété de l'organisme.

- **Réseaux et partenariats durables (29 %) :** Les relations tissées pendant le projet se sont poursuivies au-delà de sa fin officielle, ce qui a favorisé une collaboration et un partage continus des connaissances.

En ce qui a trait aux projets du Fonds de renforcement des capacités, les personnes interrogées ont souligné que les activités de renforcement des capacités avaient eu un effet étonnamment fort sur l'efficacité globale de leur organisme. Le renforcement des infrastructures et les améliorations opérationnelles ont permis aux dirigeantes et dirigeants de se concentrer de manière plus stratégique sur leur mission.

Ces résultats imprévus montrent que les projets qui ont été financés ont eu des effets plus nombreux et plus durables que prévu, notamment sur le plan du renforcement des capacités de l'organisme, de l'accroissement de la portée et de la collaboration à long terme.

Quoiqu'il en soit, l'enquête menée auprès des bénéficiaires du financement était l'occasion d'examiner les effets particuliers que le financement pouvait avoir sur les différents groupes cibles. Or, les indicateurs de résultats clés montrent qu'en fait, il n'y a aucune différence statistiquement significative. Plus de quatre projets sur dix n'avaient pas de groupe cible particulier autre que les femmes en général, et il y avait trop peu de projets ciblant certains groupes (par exemple, les femmes en situation de handicap, les personnes 2ELGBTQI+) pour que l'on puisse procéder à une réelle analyse. Le Programme a également rencontré des difficultés pour recueillir des données ventilées sur le rendement pour examiner cette question plus en détail.

Facteurs favorables et obstacles à la réussite d'un projet

Femmes et Égalité des genres Canada procède régulièrement à des analyses de projets afin de cerner les facteurs qui contribuent à leur réussite. L'enquête menée lors de l'évaluation, les entretiens avec des personnes clés, les bénéficiaires du financement, ainsi que les groupes de discussion ont permis de cerner les facteurs qui contribuent, mais aussi les facteurs qui s'opposent à l'obtention des résultats escomptés.

Facteurs de réussite : Les bénéficiaires du financement interrogés attribuent leur réussite essentiellement aux forces organisationnelles internes, par exemple, à des réseaux établis, à un leadership engagé et à des capacités solides, renforcées par le projet. Les analyses internes de Femmes et Égalité des genres Canada et les commentaires recueillis dans le cadre de l'évaluation ont permis de dégager les facteurs de réussite suivants :

- **La mobilisation des parties prenantes et les partenariats :** La collaboration avec des entreprises partenaires, des organismes communautaires et des instituts de recherche a permis d'élargir la portée du projet, de tester de nouvelles initiatives et de renforcer le travail de plaidoyer.
- **La mise à profit de l'expertise :** La mise en œuvre du projet a profité du soutien de spécialistes des ressources humaines et de l'évaluation, de l'expertise de comités consultatifs et de la communauté universitaire spécialisée en recherche. Les consultations avec des femmes ayant une expérience vécue ont été particulièrement efficaces.
- **Réponse aux besoins cernés par la communauté :** Les projets visant à combler des lacunes de services ou à régler des problèmes émergents ont bénéficié du fait qu'ils étaient alignés avec les priorités gouvernementales ou ont reçu l'attention des médias.
- **Diffusion efficace des connaissances :** Lorsqu'un projet était associé à des stratégies de diffusion claires et ciblées, il a été possible

de partager les enseignements et les solutions issus du projet avec les parties prenantes, ce qui a renforcé la portée et l'incidence du projet en question.

- **Méthodes de prestation inclusives et flexibles :** Les projets ont pu être adaptés à divers besoins lorsqu'ils étaient associés à des modèles novateurs, des ressources en ligne et des réseaux de soutien par les pairs.
- **Planification en amont de la pérennité :** Les projets associés à des stratégies bien définies avaient plus de chances d'avoir une incidence à long terme, quel que soit le financement.

Cette combinaison de capacités internes, de partenariats stratégiques et d'adaptabilité a contribué à la réussite des projets dans différents contextes.

Obstacles à la réussite d'un projet : Comme on pouvait s'y attendre, la pandémie de COVID-19 est l'obstacle à la réussite d'un projet le plus souvent mentionné. En effet, 59 % des bénéficiaires du financement interrogés (208) le confirment, tout comme les résultats de la recherche qualitative. Au nombre des principales difficultés, signalons le redéploiement du personnel, la maladie, l'annulation d'événements, l'interruption de partenariats et l'augmentation de la demande de la part de la clientèle.

Les analyses internes et les données d'évaluation de Femmes et Égalité des genres Canada ont permis de cerner d'autres obstacles :

- **Difficultés liées aux ressources humaines :** Roulement du personnel et des membres du conseil d'administration, peu de capacité interne ou difficulté à obtenir une expertise tierce pertinente.
- **Financement ou temps insuffisant :** Contrainte liée à la mise en œuvre complète des mesures au niveau du système.
- **Complexité du projet :** Souvent liée à la résistance institutionnelle au changement.

- **Partenariats exigeants en temps** : En particulier, pour établir la confiance et collaborer avec les communautés autochtones.
- **Difficulté à mobiliser les participantes et participants** : En raison de certaines barrières géographiques, du manque de ressources ou de services de garde d'enfants.
- **Désalignement stratégique** : Stratégies floues ou trop sommaires qui ne reflètent pas les besoins cernés ou absence de planification à long terme.

Défis propres au Fonds de renforcement des capacités : Les parties prenantes ont souligné l'insuffisance de sources de financement de rechange pour soutenir les efforts de renforcement des capacités, qui sont essentiels à la promotion de l'égalité des genres, en particulier dans des domaines cruciaux comme la gouvernance et l'administration.

Jusqu'à quel point le Programme de promotion de la femme contribue-t-il à éliminer les obstacles au changement systémique?

Le Programme de promotion de la femme a enregistré des progrès pour se rapprocher de ses objectifs à court, moyen et long terme et il continue de travailler à la réduction des obstacles systémiques à l'égalité des genres, mais les difficultés subsistent. Les données du recensement révèlent que les normes sexistes persistent. Par exemple, certaines des personnes interrogées n'ont pas la liberté d'exprimer leur genre comme elles le souhaitent. Les résultats d'une enquête de Statistique Canada³¹ confirment cette perception : 72 % des femmes sont d'accord ou tout à fait d'accord pour dire que des obstacles importants les empêchent de progresser par rapport aux hommes, contre 55 % des hommes. Autrement dit, les femmes sont plus susceptibles de percevoir des obstacles à l'égalité des genres, ce qui reflète probablement leurs expériences.

Il reste difficile de mesurer l'incidence du Programme et sa contribution à l'élimination des obstacles systémiques, ce qui souligne la nécessité d'améliorer la collecte de données et de définir des objectifs plus clairs à long terme. Bien que l'on réclame souvent des orientations stratégiques plus fortes et de meilleures données (par exemple, l'analyse fondée sur le genre Plus et des données ventilées), il est important de reconnaître que l'évaluation des retombées est intrinsèquement complexe.

Une partie de la solution consiste à tirer parti des premiers succès du Programme en matière de renforcement des capacités, largement

appréciés par les parties prenantes, tout en continuant à mettre l'accent sur la promotion du changement systémique.

Les données administratives ont mis en évidence que les projets financés dans toutes les provinces et tous les territoires ont contribué à divers degrés à des changements systémiques, essentiellement grâce aux ressources créées³². Toutefois, les résultats révèlent des disparités régionales. Les projets ayant enregistré les taux de changement systémique les plus élevés se trouvent au Nouveau-Brunswick (39 %), en Nouvelle-Écosse (33 %), au Nunavut (29 %), en Alberta (26 %), en Ontario (25 %) et à l'Île-du-Prince-Édouard (25 %). À l'inverse, les taux les plus faibles ont été observés au Québec (8 %), au Yukon (9 %) et dans les Territoires du Nord-Ouest (9 %).

Les projets qui ont favorisé un changement systémique ciblaient surtout les domaines suivants : les politiques et les pratiques (54 %), puis les réseaux et la collaboration (21 %), le partage de ressources (11 %), les normes et les attitudes (8 %), la dynamique du pouvoir (3 %) et les normes et les récits (3 %).

→ **Toutes les sources de données** soulignent la contribution essentielle du Programme au mouvement des femmes au Canada. Il reste l'une des rares sources de financement régulières pour les organismes de femmes, en particulier ceux qui n'ont pas vraiment accès à d'autres formes de soutien. Parallèlement, les parties prenantes ont souligné que, pour relever les défis systémiques au sein du mouvement, il faudrait avoir une vision plus clairement articulée et une stratégie globale à long terme. Si le programme apporte un soutien essentiel, il ne peut à lui seul susciter une transformation systémique. Pour

³¹ Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés. [Perceptions à l'égard de la violence fondée sur le sexe, de l'égalité des genres et de l'expression de genre](#)

³² Les données administratives ne présentent que les informations relatives aux projets ayant fourni des données à ce sujet. Un examen des données administratives montre qu'environ

50 % des projets ne fournissent pas ces données, il faut donc en tenir compte dans l'interprétation des résultats.

assurer la stabilité organisationnelle, renforcer l'efficacité et garantir des progrès constants vers l'égalité des genres, il faut mettre en place des stratégies plus larges et coordonnées et offrir un financement durable.

- Les **personnes ayant participé aux groupes de discussion (23)** ont souligné que, outre le financement qu'il accorde, le Fonds de renforcement des capacités participe au renforcement de la stabilité organisationnelle. La documentation confirme l'objectif du Fonds, qui consiste à doter les organismes des moyens nécessaires pour faire progresser efficacement l'égalité des genres. Ses contributions ont été particulièrement remarquables dans le domaine de la violence fondée sur le sexe, où les efforts de plaidoyer et les partenariats stratégiques ont joué un rôle déterminant.
- **Les spécialistes consultés (5)** ont souligné l'importance du Programme pour faire progresser l'égalité des genres et ont exprimé leurs préoccupations quant à la pérennité des organismes de femmes sans soutien continu. Le financement a permis aux organismes d'obtenir des ressources supplémentaires et de mettre au point de nouvelles initiatives. Cependant, des obstacles systémiques persistent, et les spécialistes ont souligné qu'il faudrait adopter une stratégie à long terme et effectuer un travail de collaboration à plusieurs niveaux pour traiter les questions d'égalité des genres de manière globale et durable.

2.4 EFFICIENCE

- *Les organismes ont pu s'adapter à l'évolution des besoins et du contexte, car le Programme a fait preuve de flexibilité et offert un soutien apprécié.*
- *Dans l'ensemble, les bénéficiaires du financement interrogés se sont déclarés très satisfaits du processus de demande de financement du Programme. Ce niveau de satisfaction est resté constant au fil du temps, ce qui correspond aux conclusions de l'enquête de 2016.*
- *Les parties prenantes ont généralement émis des avis positifs, mais elles ont tout de même suggéré certaines améliorations, notamment la simplification du processus de demande de financement, des délais de soumission plus longs, l'accélération des décisions de financement et la révision des exigences en matière de rapports financiers.*

Le Programme de promotion de la femme a-t-il été géré et mis en œuvre avec efficience?

Des mesures importantes ont été prises pour améliorer la conception et la mise en œuvre du Programme, ce qui témoigne d'un engagement ferme en faveur d'une gestion efficace et réactive. Les principales améliorations, comme la simplification des concepts, la clarification des critères d'admissibilité et la mise en place d'un fonds pour le renforcement des capacités, ont été reconnues comme des facteurs clés qui soutiennent les initiatives financées et augmentent la flexibilité. Ont également été jugées bénéfiques les améliorations apportées pour faciliter l'accessibilité, notamment l'utilisation d'un langage simple et l'élargissement de l'admissibilité à divers organismes. Les efforts visant à simplifier la communication et à assouplir les ententes de financement ont contribué à réduire les obstacles et à renforcer l'efficacité globale du Programme.

Dans l'ensemble, 74 %³³ des bénéficiaires du financement interrogés se sont dits très satisfaits du processus de demande de financement du Programme. Ce niveau de satisfaction reste constant au fil du temps; il correspond aux résultats de l'enquête de 2016, dans laquelle 70 % des personnes interrogées se sont déclarées satisfaites du processus de demande.

La plupart des personnes interrogées (81 %) se sont dites très satisfaites du niveau de financement reçu, et plus des deux tiers ont exprimé une grande satisfaction quant à la clarté des exigences du Programme et du processus de demande de financement, ainsi qu'aux conseils fournis par le personnel du Programme. De même, les membres des groupes de discussion dont les projets ont été financés en vertu du Fonds de renforcement des capacités et du mécanisme d'entrée continue ont souligné leur grande satisfaction à l'égard du processus de demande de financement et du soutien offert par le personnel.

Le Programme est perçu positivement, mais l'évaluation de son efficacité, en particulier au regard de la gestion et de la mise en œuvre, montre que certains domaines doivent être améliorés. Si les parties prenantes considèrent généralement que le Programme répond aux besoins de la communauté, toutes les sources de données indiquent la présence d'un certain nombre de difficultés, notamment les suivantes :

- complexité du processus de demande de financement;
- délais dans les décisions de financement;

- exigences fastidieuses en matière de rapports financiers;
- taux de roulement élevé des agentes et agents de programme, ce qui nuit à la continuité et au niveau de soutien offert;
- concurrence accrue alors que les fonds sont limités.

Les résultats de l'enquête traduisent ces préoccupations relatives à la mise en œuvre. Une personne sur quatre a notamment suggéré de rationaliser et de simplifier le processus de demande, en particulier afin de mieux soutenir les petits organismes. Parmi les 276 personnes ayant répondu à l'enquête, 38 % ont signalé que les rapports financiers représentent une difficulté, et plusieurs ont noté que le roulement du personnel avait entraîné des répercussions négatives sur le soutien reçu. De plus, la rigidité des échéanciers des projets était également une source de préoccupation.

Rapidité de la mise en œuvre et échéanciers des projets³⁴ : Bien que des efforts aient été déployés dans le cadre du Programme pour que la répartition des fonds soit plus efficace, le respect des délais reste un défi persistant. Même si tous les appels de propositions comprenaient des calendriers prévisionnels, aucune norme de service officielle n'était en place pour la portée de la présente évaluation.

Les résultats de l'enquête offrent un tableau contrasté :

- 57 % des personnes interrogées se sont déclarées satisfaites du délai et du niveau d'effort requis pour préparer une proposition.

³³ Lorsque l'on exclut les personnes qui ont répondu « ne sais pas ou préfère ne pas répondre ».

³⁴ La *rapidité de la mise en œuvre et les échéanciers des projets* font référence à l'efficacité et à la pertinence de la distribution des fonds et de la durée des projets. Ils permettent de mesurer la rapidité avec laquelle les décisions de financement sont prises, la concordance entre les délais et la portée et la capacité des projets, ainsi que la mesure dans laquelle les bénéficiaires peuvent atteindre les résultats escomptés dans les délais impartis.

- 61 % se sont déclarées satisfaites de la rapidité avec laquelle les décisions de financement sont prises.
- Toutefois, 18 % ont indiqué qu'il était nécessaire d'accélérer les décisions de financement et 16 % ont demandé une prolongation des délais des projets et une consultation plus poussée en vue de définir les priorités relatives aux appels de propositions.

Ces résultats suggèrent que, si de nombreux bénéficiaires sont satisfaits, d'importantes contraintes liées au calendrier et à la portée subsistent, en particulier pour les projets d'envergure nationale et de grande valeur, ainsi que pour les organismes dont les capacités sont limitées.

Par rapport aux organismes financés en vertu du Fonds de renforcement des capacités et du mécanisme d'entrée continue, les organismes ayant reçu un financement à la suite d'un appel de propositions ouvert visant le changement systémique se sont déclarés moins satisfaits de la rapidité avec laquelle les décisions de financement leur ont été communiquées.

Si les organismes autochtones financés se sont généralement déclarés satisfaits du Programme, ils se sont montrés légèrement moins satisfaits du montant du financement accordé que les organismes non autochtones. En outre, les organismes au service d'une clientèle autochtone étaient également moins susceptibles d'être satisfaits de la rapidité avec laquelle les décisions de financement leur ont été communiquées.

D'après les résultats de l'enquête, des entretiens et des groupes de discussion, les opinions sont mitigées quant à la pertinence des délais des projets. Dans l'ensemble, 72 % des personnes interrogées ont estimé que la durée de leur projet était suffisante pour atteindre les résultats convenus. Toutefois, cette perception était moins positive quand il s'agissait de projets de plus grande envergure, en particulier de projets de plus de 450 000 \$. Dans ce cas, seulement 64 % des

personnes interrogées jugeaient le délai approprié. De plus, lorsqu'il s'agissait de projets d'envergure nationale, le financement disponible semblait insuffisant par rapport à la portée des activités du projet.

→ Les **personnes représentant les provinces et les territoires** (4) interrogées ont donné leur avis sur l'incidence régionale des délais de financement. Certaines trouvaient que les périodes de financement du Programme de promotion de la femme étaient appropriées, car les ententes de financement de quatre ans récemment mises en place offrent une certaine stabilité. Cependant, les fonds ont été versés en retard, les projets n'ont donc pu être mis en œuvre au moment voulu, notamment quand ils étaient réalisés par de petits organismes. Ces retards ont également contribué à des pénuries de personnel, qui ont été jugées comme une difficulté majeure.

Les groupes de discussion réunissant 23 représentantes et représentants d'organismes bénéficiaires ont permis de **cerner les principaux défis** :

- **Exigences en matière de rapports et délais stricts**, en particulier pour les petits organismes : bien que le Programme offre une certaine souplesse grâce à des prolongations, des inquiétudes ont été exprimées concernant le sous-financement et la charge supplémentaire liée à la fréquence des rapports.
- **Changement systémique et durée du projet** : Bien que les parties prenantes apprécient le financement à plus long terme (trois à cinq ans), elles ont souligné que l'engagement devrait durer plus longtemps pour favoriser un changement systémique durable.
- **Augmentation des coûts** : Les coûts ayant nettement augmenté depuis l'attribution initiale des fonds, il a été plus difficile

d'atteindre les objectifs du projet, ce qui a exercé une pression financière supplémentaire.

Possibilités d'améliorations : Les personnes interrogées ont souligné que les mesures suivantes représenteraient des améliorations :

- simplifier les demandes de financement;
- accélérer les décisions de financement;
- prolonger les délais des projets;
- améliorer les consultations afin de mieux définir les priorités.

Dans l'ensemble, les parties prenantes ont souligné qu'il faudrait entretenir le dialogue avec le Ministère et mieux communiquer avec les organismes financés pour mieux harmoniser et comprendre les exigences du Programme. Elles ont plaidé en faveur de mécanismes de financement plus souples, d'un soutien financier à plus long terme et d'un assouplissement des exigences en matière de production de rapports. Elles ont souligné que les structures de financement devraient absolument tenir compte de l'inflation et des imprévisibles pouvant avoir une incidence sur la réussite des projets.

2.5 PÉRENNITÉ

- *La plupart des projets financés affichent un certain niveau de pérennité, qui s'explique surtout par la diffusion soutenue des ressources et des connaissances. Le développement des compétences, l'application des nouveaux savoirs et les partenariats ont également constitué des facteurs clés pour assurer la continuité des retombées.*
- *Une fois le projet terminé, les organismes bénéficiaires, surtout les plus petits, avaient de la difficulté à obtenir des fonds supplémentaires.*

- *Bien que le Programme soutienne le renforcement des capacités et offre des ententes de financement à relativement long terme, il est essentiellement axé sur les projets, ce qui a suscité des inquiétudes quant à la précarité de l'emploi, au roulement du personnel et à la pérennité à long terme des initiatives financées.*
- *Le Programme a contribué favorablement aux efforts en faveur de l'égalité des genres au Canada, mais certaines parties prenantes ont souligné qu'il était difficile de maintenir la dynamique et de parvenir à un changement systémique sans investissement soutenu.*

Dans quelle mesure les répercussions du Programme de promotion de la femme seront-elles durables, ou sont-elles susceptibles de l'être?

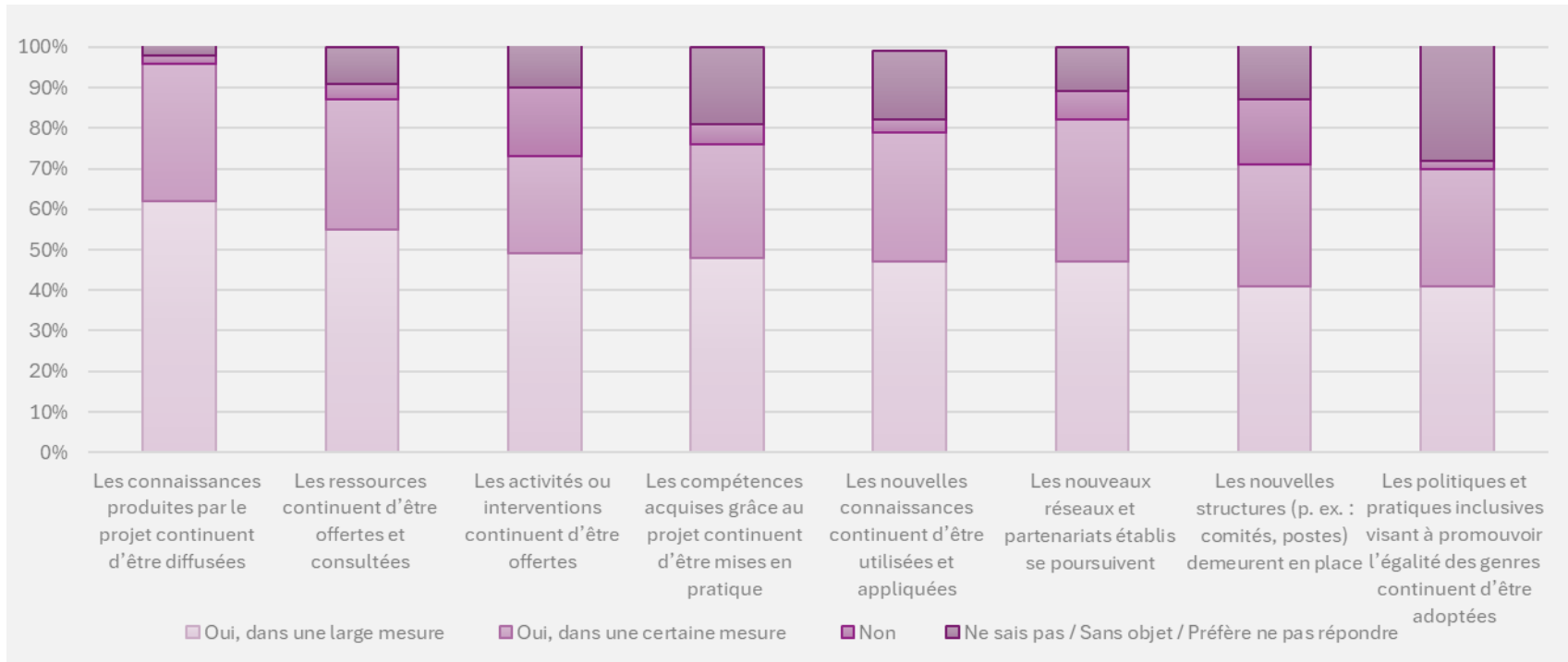
Les organismes bénéficiaires du financement dont les projets étaient terminés ont été interrogés sur la pérennité des activités et sur les répercussions de leurs projets. La plupart ont indiqué que leur projet avait atteint un certain degré de pérennité (voir graphique 2). La façon la plus courante de maintenir la pérennité était de transmettre en permanence les connaissances et les ressources produites dans le cadre des projets, ou d'y donner accès. Dans plus de 90 % des cas, on signalait que cela se produisait au moins quelque peu (graphique 2).

Cependant, cette forme de pérennité est largement passive, souvent limitée à la publication ou au partage de documents sur demande. Les commentaires recueillis lors des entretiens ont souligné que ces documents peuvent rapidement devenir obsolètes ou sous-utilisés sans une gestion et une promotion actives.

Parmi les autres facteurs importants de pérennité, signalons les retombées continues du développement des compétences, de l'application de nouvelles connaissances et les partenariats conclus ou renforcés au cours du projet. Ces collaborations ont été jugées comme

essentielles pour améliorer les résultats et assurer la pérennité des effets. Cependant, la mobilisation directe des participantes et participants lors des activités du projet était plus susceptible à diminuer, voire à prendre fin une fois le projet terminé.

Graphique 2 : Dimensions de la pérennité et niveau observé selon les personnes interrogées



Financement et pérennité financière : Une fois le projet terminé, 57 % des organismes bénéficiaires du financement interrogés n'ont pas obtenu de financement supplémentaire. Une autre portion de 15 % a seulement compté sur ses ressources internes et un tiers des organismes (31 %) a reçu un financement externe pour poursuivre des projets. Parmi les organismes qui ont obtenu un financement externe, les sources les plus courantes étaient les suivantes :

- financement du gouvernement fédéral, y compris de Femmes et Égalité des genres Canada (52 %);
- organismes à but non lucratif tels que Centraide, fondations et groupes communautaires (40 %);
- le financement provincial et territorial (29 %).

Les projets qui ont réussi à obtenir un financement supplémentaire étaient plus susceptibles d'avoir :

- un financement de contrepartie lors de leur projet initial;
- une valeur globale plus élevée;
- été dirigés par des organismes autochtones.

Selon les personnes interrogées, les organismes disposant déjà de capacités solides, par exemple, d'une expertise et de personnel doté de réseaux, ou les organismes qui ont renforcé leurs capacités grâce à leur projet (par exemple, en embauchant du nouveau personnel) avaient de meilleures chances de poursuivre leur travail. Les petits organismes dont le potentiel de génération de revenus est limité ou dont le public est plus restreint ont eu plus de difficultés à obtenir un financement continu.

Ces difficultés persistent, et ce, même si les personnes interrogées admettent que le Programme de promotion de la femme offre un financement très flexible, qu'il soutient le renforcement des capacités organisationnelles et qu'il est relativement rare de pouvoir conclure des accords de financement à long terme – plus de 70 % des accords conclus dans le cadre du Programme s'étendent sur trois ans ou plus.

FACTEURS CONTRIBUANT À LA RÉUSSITE	N = 238
Expertise/capacité/réputation de l'organisme	40 %
Financement à long terme/niveau/flexibilité du financement	27 %
Mobilisation des bons organismes partenaires/relations avec les partenaires	26 %
Formation reçue/expertise externe/service-conseil	17 %
Nécessité du projet/intérêt de la communauté/participation des femmes au projet	14 %
Soutien/conseils/professionnalisme de Femmes et Égalité des genres Canada	13 %
Réussite de la transition vers la prestation en ligne (COVID-19)	5 %
Intégration de l'expérience vécue/perspective féministe/axée sur les femmes	4 %

Défis et possibilités : Plusieurs des 32 personnes clés ont souligné que le financement du Programme de promotion de la femme a considérablement contribué à faire progresser l'égalité des genres au Canada, notamment grâce à des avancées politiques dans les domaines de la garde des enfants, de la violence fondée sur le sexe, de l'équité salariale et de la diversité au sein des conseils d'administration.

Malgré ces réalisations, et comme on l'indique plus haut, les parties prenantes ont souligné que pour apporter des changements à long terme, il faudrait pouvoir compter sur un financement durable, à plus long terme. Bien que des mesures aient été prises dans le cadre du Programme pour améliorer la réactivité du financement, de nombreuses parties prenantes, notamment des spécialistes et des organismes bénéficiaires, ont recommandé d'explorer des modèles de financement à plus long terme. Les personnes représentant le

Programme ont reconnu cette nécessité, mais ont souligné que certains obstacles structurels limitent la capacité à offrir un tel financement.

Parmi les 49 personnes interrogées, y compris les responsables de Femmes et Égalité des genres Canada et du Programme de promotion de la femme, certaines ont cerné des occasions de favoriser la pérennité et des effets systémiques à long terme, notamment en créant des réseaux et en favorisant la collaboration entre les organismes bénéficiaires, ainsi qu'en comblant les lacunes en matière de connaissances entre les administrations et les secteurs.

3. CONCLUSION

L'évaluation conclut que le Programme de promotion de la femme demeure très pertinent et répond efficacement aux besoins persistants et émergents du Canada en matière de promotion de l'égalité des genres. Le Programme s'aligne étroitement sur les priorités fédérales et les principaux cadres stratégiques. Bien que certaines parties prenantes aient exprimé leur confusion quant aux rôles distincts des différentes initiatives liées à la violence fondée sur le sexe au sein de Femmes et Égalité des genres Canada, le Programme de promotion de la femme a fait preuve de réactivité en mettant l'accent sur le renforcement des capacités et la pérennité.

Le Programme a fait preuve de cohérence grâce à des partenariats et à une collaboration stratégiques, notamment avec les provinces et les territoires, et grâce à son engagement auprès des acteurs du secteur et des organismes autochtones.

Sous l'angle de l'efficacité, le programme a réalisé des progrès considérables vers l'atteinte des résultats à court, moyen et long termes en favorisant la création de réseaux solides, en soutenant le développement des ressources et en renforçant les capacités organisationnelles. Selon les données, le Programme contribue à l'adoption de politiques et de pratiques plus inclusives et, dans une certaine mesure, à un changement systémique, notamment en mettant l'accent sur la collaboration, le partage des connaissances et la défense des intérêts. Cependant, il reste difficile de mesurer les effets systémiques à long terme et de recueillir des données ventilées sur le rendement.

Le Programme fait preuve d'efficacité et d'adaptabilité, les parties prenantes se déclarant satisfaites de sa flexibilité, de ses processus de financement et du soutien qu'il offre. Toutefois, la complexité administrative, les contraintes liées à la production de rapports et les contraintes liées aux cycles de financement continuent de constituer des obstacles, en particulier pour les petits organismes.

Il est évident que les résultats sont viables lorsque les ressources mises au point sont exploitées, que les partenariats sont renforcés et que la capacité organisationnelle est améliorée. Toutefois, la précarité de l'emploi, le taux de rotation élevé du personnel et les difficultés à obtenir un financement après la fin du projet menacent les résultats à long terme, en particulier quand cela concerne de petits organismes.

Dans l'ensemble, le Programme de promotion de la femme est perçu comme un catalyseur important de l'égalité des genres au Canada. D'importants progrès ont été réalisés dans le cadre de ce programme, d'ailleurs apprécié par toutes les parties prenantes, mais

il faudrait continuer d'insister sur plusieurs choses, notamment délimiter plus clairement les différents rôles du Programme, améliorer la collecte de données et garantir un financement durable pour surmonter les obstacles systémiques.

RECOMMANDATIONS

Compte tenu du contexte du Programme³⁵, le Programme de promotion de la femme devrait continuer à adapter son approche afin de s'aligner sur les nouvelles priorités.

1. Soutenir des initiatives qui renforceront la stabilité à long terme du secteur des organismes des femmes afin de relever les obstacles persistants qui entravent la sécurité économique et les opportunités de leadership des femmes.
2. Clarifier et rationaliser les diverses initiatives de violence basée sur le sexe, le cas échéant, afin d'améliorer la compréhension des parties prenantes et de maximiser l'efficacité interne et externe.
3. Mettre en œuvre des stratégies perfectionnées de collecte et d'analyse des données afin de mieux mesurer l'incidence des initiatives du Programme de promotion de la femme.

³⁵ En novembre 2025.

ANNEXE 1 : MODÈLE LOGIQUE DU PROGRAMME DE PROMOTION DE LA FEMME

Incidence	Ceci a une incidence sur la population	Les femmes participent pleinement à la vie économique, sociale et démocratique du Canada	
Résultats à long terme	Ceci entraîne un changement d'état	LT 1 Les politiques et pratiques visant à éliminer les obstacles à l'égalité des femmes sont inclusives	LT 2 Les femmes occupent une place importante dans les postes de direction et à tous les échelons de prise de décision
Résultats à moyen terme	Ceci entraîne un changement dans les attitudes et les pratiques	MT 1 Les publics cibles utilisent/appliquent les connaissances aux politiques et programmes dont ils sont responsables afin de surmonter les obstacles à l'égalité des femmes.	MT 2 Amélioration des normes et attitudes liées au genre
Résultats à court terme	Ceci entraîne une modification des connaissances, des compétences et/ou des aptitudes.	CT1 Des réseaux et des collaborations sont mis en place afin d'accroître la portée, l'incidence et la pérennité des efforts en faveur de l'égalité des femmes.	CT2 Les publics visés ont accès à des programmes, des ressources et des mesures de soutien pour surmonter les obstacles à l'égalité des femmes.
Extrants	Ceci conduit à des produits ou des services	O1 Programmes, ressources, soutiens, partenariats	
Activités	Mesures	Renforcement des capacités et des compétences des parties prenantes, réseautage et collaboration, plaidoyer, engagement communautaire et mobilisation des connaissances	

ANNEXE 2 : MATRICE DE L'ÉVALUATION

Domaine d'intervention	Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources de données				
			Examen des documents	Enquête	Entretiens	Groupes de discussion	Données secondaires ³⁶
Pertinence	Le Programme de promotion de la femme est-il conforme aux politiques et priorités fédérales?	Degré de conformité avec le mandat, les priorités et les résultats attendus de Femmes et Égalité des genres Canada	✓		✓		
		Degré de conformité avec les politiques et les priorités du gouvernement du Canada ³⁷	✓		✓		
	Le Programme de promotion de la femme répond-il aux besoins de ses parties prenantes?	Pertinence des domaines prioritaires du Programme de promotion de la femme ³⁸ par rapport aux besoins des parties prenantes.	✓	✓	✓		
		Données probantes sur la capacité à répondre aux besoins des parties prenantes (par mécanisme de financement, critère de financement et modèle d'exécution) ³⁹	✓	✓	✓		
		Capacité à répondre aux besoins des parties prenantes, par type de bénéficiaire admissible ⁴⁰	✓	✓		✓	
		Données probantes sur la capacité à répondre aux besoins des groupes démographiques cibles, y compris les groupes sous-représentés	✓				✓
		Données probantes sur les obstacles à la réactivité ou les facteurs propices à la réactivité	✓	✓	✓		
		Perception des parties prenantes externes relativement à la réactivité du Programme		✓	✓	✓	




³⁶ Les données secondaires désignent l'information recueillie à l'origine par une autre personne, non pas dans le cadre de l'évaluation actuelle, mais qui sont ensuite consultées et analysées pour éclairer les questions d'évaluation.

³⁷ Comprend, entre autres : La Politique sur les paiements de transfert du Secrétariat du Conseil du Trésor; le Cadre des résultats relatifs aux genres; le Cadre de qualité de vie; les Objectifs de développement durable; l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus), etc.

³⁸ Les domaines prioritaires sont les suivants : la violence fondée sur le sexe; la sécurité et la prospérité économiques; le leadership et la prise de décisions.




³⁹ Le terme « mécanismes de financement » désigne les appels de propositions, le mécanisme d'entrée continue, etc. Le terme « modèle de prestation » désigne le financement direct, le financement de contrepartie, la prestation par des tiers, etc.






⁴⁰ Les « organismes bénéficiaires admissibles » sont définis par les modalités du Programme de promotion de la femme. Cela englobe les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes canadiens sans but lucratif, les gouvernements autochtones; les instituts de recherche; les établissements d'enseignement, etc.

Domaine d'intervention	Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources de données				
			Examen des documents	Enquête	Entretiens	Groupes de discussion	Données secondaires ³⁶
		Données probantes sur la capacité des organismes bénéficiaires à prendre des mesures d'adaptation pendant la pandémie de COVID-19 (exclu de la portée)	✓	✓	✓	✓	
	A-t-on besoin en permanence du Programme de promotion de la femme pour promouvoir la participation et l'égalité des femmes au Canada?	Données probantes sur la nécessité de compter en permanence sur le Programme de promotion de la femme au Canada	✓				✓
		Les parties prenantes du Programme ont l'impression que ce dernier est nécessaire en permanence 		✓	✓	✓	
		Mesure dans laquelle les organismes candidats qui n'ont pas reçu de financement ont pu obtenir un financement, effet sur le projet proposé (les coordonnées des organismes demandeurs qui n'ont pas été retenus n'étaient pas disponibles)		✓			
Cohérence	Dans quelle mesure le Programme de promotion de la femme agit-il comme complément, comme coordonnateur ou permet-il d'éviter les chevauchements?	Existence de directives du gouvernement du Canada ⁴¹ exigeant que Femmes et Égalité des genres Canada coordonne ses activités avec les autres ministères et organismes fédéraux en ce qui concerne le Programme de promotion de la femme	✓				
		Données probantes sur la coordination avec d'autres ministères et organismes fédéraux ⁴² . 	✓		✓		
		Données probantes sur la coordination entre le Programme de promotion de la femme et d'autres programmes de financement de Femmes et Égalité des genres Canada	✓		✓		
		Données probantes sur la coordination des efforts et des initiatives entre le Programme de promotion de la femme et les gouvernements provinciaux et territoriaux 	✓		✓		
		Données probantes sur la coordination des efforts et des initiatives entre les organismes bénéficiaires en vertu du Programme de promotion de la femme et d'autres acteurs du secteur	✓	✓	✓	✓	
Efficacité	Dans quelle mesure le Programme de promotion de	Données probantes sur la création de ressources, de partenariats et de réseaux (extrants)	✓	✓			✓

⁴¹ C.-à-d. les lettres de mandat, les politiques, les lignes directrices, etc.





⁴² C.-à-d., Innovation, Science et Développement économique Canada (ISDE); Affaires mondiales Canada (AMC); Emploi et Développement social Canada (EDSC), etc.

Domaine d'intervention	Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources de données				
			Examen des documents	Enquête	Entretiens	Groupes de discussion	Données secondaires ³⁶
	la femme a-t-il atteint les résultats escomptés ou est-il susceptible de les atteindre?	Données probantes sur le fait que les publics visés ont accès à des programmes, à des ressources et à des mesures de soutien pour éliminer les obstacles à l'égalité des femmes (RA2)	✓	✓			✓
		Données probantes sur le fait que la capacité organisationnelle à promouvoir l'égalité des femmes a augmenté (FRC RA2)	✓	✓			✓
		Données probantes sur le fait que la création de réseaux et le travail de collaboration ont permis d'accroître la portée, l'effet et la pérennité des efforts visant l'égalité des femmes (RA1)	✓	✓		✓	✓
		Données probantes sur le fait que les publics visés utilisent et appliquent leurs connaissances dans leur travail sur les politiques et les programmes afin d'éliminer les obstacles à l'égalité des femmes [RA3]	✓			✓	✓
		Données probantes sur le fait que les normes et attitudes sexistes sont atténuées (RA4)	✓			✓	✓
		Données probantes sur le fait que les politiques et pratiques visant à éliminer les obstacles à l'égalité des femmes sont inclusives.	✓			✓	✓
		Données probantes sur le fait que les femmes sont bien représentées dans les postes de responsabilité et à tous les échelons de la prise de décision (RA6)	✓			✓	✓
		Données probantes sur les éléments qui se sont opposés à l'obtention des résultats ou qui les ont facilités (c.-à-d. la pandémie de COVID-19)	✓	✓		✓	✓
		Parmi les parties prenantes du Programme, perceptions de la pertinence ou de l'adéquation de l'allocation des ressources dans la mesure où elle entrave ou facilite l'obtention des résultats attendus 	✓	✓	✓	✓	
		Données probantes sur les résultats imprévus, positifs ou négatifs, pour n'importe lequel des groupes démographiques 		✓	✓	✓	
	Données probantes sur les différents effets sur les groupes démographiques cibles 	✓	✓		✓		
Jusqu'à quel point le Programme de promotion de la femme contribue-t-il à	Données probantes sur la contribution du Programme de promotion de la femme à la lutte contre les obstacles systémiques à la promotion de l'égalité des genres, ou à leur élimination	✓		✓	✓	✓	

Domaine d'intervention	Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources de données				
			Examen des documents	Enquête	Entretiens	Groupes de discussion	Données secondaires ³⁶
	éliminer les obstacles au changement systémique?	Données probantes sur la contribution du Programme de promotion de la femme au mouvement des femmes dans son ensemble	✓		✓	✓	
	Dans quelle mesure le Programme de promotion de la femme a-t-il atteint les bénéficiaires cibles?	Le pourcentage d'organismes ayant soumis une demande de financement qui n'a pas été retenue (par type d'organisme) 	✓				
		Nombre d'organismes qui ont été financés	✓				
		Nombre total d'organismes bénéficiaires qui ont été touchés, ventilés par facteurs d'identité 	✓				✓
		Données probantes sur les obstacles créés ou perpétués pour les organismes bénéficiaires ciblés 		✓	✓	✓	
		Données probantes sur les mesures prises par le Programme de promotion de la femme ou les initiatives financées afin d'être plus inclusives 		✓	✓	✓	
Efficiace	Le Programme de promotion de la femme a-t-il été géré et mis en œuvre avec efficiace?	Mesure dans laquelle la prestation du Programme a été réalisée dans les délais prévus (par modèle de prestation)	✓				
		Mesure dans laquelle les résultats du Programme ont été atteints dans les délais prévus ⁴³ (par modèle de prestation)	✓				
		Perception de la pertinence des délais par les parties prenantes du Programme		✓	✓		
		Mesure dans laquelle les ressources prévues (humaines et financières) ont été pleinement utilisées ⁴⁴ (par Femmes et Égalité des genres Canada et par les organismes financés, par modèle de prestation et population cible) 	✓		✓		
		Données prouvant que les ressources ont été réaffectées de manière appropriée lorsque les besoins ont changé (par Femmes et Égalité des genres Canada et par les organismes financés)	✓		✓		

⁴³ Extrants et résultats à court terme seulement.

⁴⁴Pour déterminer la « pleine utilisation », il faut procéder à une analyse permettant de déterminer jusqu'à quel point les ressources n'ont pas été correctement distribuées, ont été sous-utilisées ou ont été surutilisées.

Domaine d'intervention	Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources de données				
			Examen des documents	Enquête	Entretiens	Groupes de discussion	Données secondaires ³⁶
		Mesure dans laquelle les risques ont été efficacement atténués ou gérés par Femmes et Égalité des genres Canada ⁴⁵	✓		✓		
		Données probantes sur les facteurs favorisant ou limitant l'efficacité de la prestation (par modèle de prestation)	✓		✓		
		Mesure dans laquelle le Programme de promotion de la femme a alloué des ressources aux populations cibles en fonction de leurs besoins (par montant de financement et par modèle de prestation) 	✓		✓		
Pérennité	Dans quelle mesure les effets du Programme de promotion de la femme seront-ils durables ou sont-ils susceptibles de l'être?	Données prouvant que d'autres sources de financement prendront le relais à la fin du projet ⁴⁶		✓	✓		
		Données prouvant que les activités ou la mise en œuvre vont se poursuivre une fois le projet terminé	✓	✓	✓		
		Données prouvant que l'autosuffisance des organismes œuvrant pour l'égalité s'est améliorée 		✓	✓		
		Perceptions quant à la pérennité des résultats obtenus ⁴⁷ 		✓	✓	✓	✓
		Parmi les parties prenantes du Programme, perceptions quant aux contributions du Programme de promotion de la femme à la pérennité du mouvement des femmes 		✓		✓	
		Données probantes sur les éléments entravant ou favorisant la pérennité. ⁴⁸	✓	✓	✓	✓	

⁴⁵ Risques cernés dans les documents de Femmes et Égalité des genres Canada relatifs aux politiques ou aux programmes, tels que les soumissions au Conseil du Trésor. Par exemple, les risques peuvent inclure des changements dans le contexte du programme, l'engagement des parties prenantes, la capacité interne du Ministère, etc.

⁴⁶ Lorsque cela est approprié, c'est-à-dire lorsqu'il existe un besoin explicite de poursuivre le financement, lorsque les besoins actuels de la communauté sont peu susceptibles d'être satisfaits sans un financement continu, etc.

⁴⁷ Les résultats peuvent inclure, sans s'y limiter, les connaissances, les attitudes, les capacités, les comportements, etc.

⁴⁸ Par exemple : Politiques, mécanismes de financement ou modalité des programmes de Femmes et Égalité des genres Canada; durée des projets; environnement favorable, etc.

ANNEXE 3 : NOTES MÉTHODOLOGIQUES

La méthodologie fait état des diverses sources de données qualitatives et quantitatives sur lesquelles s'est appuyée l'évaluation du Programme de promotion de la femme, notamment :

- l'examen de la documentation relative au Programme et des données administratives;
- les entretiens avec les personnes clés;
- les échanges au sein des groupes de discussion;
- l'enquête auprès des organismes financés;
- les données du recensement.

Examen de la documentation relative au Programme et des données administratives : Plus de 450 ressources relatives au Programme de promotion de la femme ont été analysées, réparties en 14 catégories telles que la politique, le fonctionnement, le financement, les budgets, les informations financières, le renforcement des capacités, les modalités, la mesure du rendement, l'évaluation et les données régionales et des provinces et territoires. Les ressources comprenaient des documents, des fichiers Excel et des sites Web, ainsi que des documents supplémentaires fournis à l'appui de l'analyse et des rapports.

Entrevues avec les personnes clés : L'évaluation prévoyait 35 à 50 entrevues auprès de cinq groupes de parties prenantes : des responsables du Programme de promotion de la femme, des projets financés, des provinces et territoires, d'autres ministères fédéraux et des spécialistes. En tout, 49 parties prenantes ont été interrogées au cours de l'automne 2023 et au début de l'hiver 2024.

Échanges au sein des groupes de discussion : Les groupes de discussion ont ciblé trois domaines : le renforcement des capacités, les priorités du Programme de promotion de la femme (leadership et prise de décision, renforcement des capacités, sécurité économique et prospérité) et les Autochtones/Trois Sœurs. On prévoyait 13 groupes de 6 à 8 personnes chacun. Finalement, huit groupes d'une à sept personnes ont été créés. En tout, 23 personnes y ont participé. Les groupes étaient constitués de personnes issues de projets terminés, puis des parties prenantes de projets en cours ont été invitées à s'y joindre. La participation s'est faite selon le principe de la première personne arrivée première inscrite. Des responsables d'organismes, dont trois qui ont agi comme personnes clés, n'ont pas pu participer aux groupes de discussion en raison d'une conférence francophone qui se tenait au même moment et se sont vu proposer de participer à des activités de rechange, par exemple à un sondage ou à des entretiens.

Enquête auprès des organismes financés : Sur les 531 organismes bénéficiaires, les coordonnées de 514 d'entre eux étaient valides et disponibles. Le sondage s'est déroulé d'octobre à novembre 2023 et 275 personnes ont répondu à l'enquête, ce qui représente un taux de réponse de 53,7 % et une marge d'erreur de $\pm 4,1$ %.

Données administratives incomplètes ou manquantes : Un fichier Excel destiné à l'analyse des résultats et des indicateurs contenait plusieurs cellules vides. Les estimations initiales suggéraient que 20 à 25 % des projets ne comportaient pas d'indicateurs clés, mais ce chiffre a ensuite été révisé à la baisse (10 à 15 %) si l'on ne tenait compte que des projets terminés. Pour remédier à cela, des sources d'information publiques (par exemple, le rapport ministériel sur les résultats, les plans ministériels) ont été consultées, bien que certains

indicateurs aient été incohérents ou non reproductibles. Les différences peuvent s'expliquer par la mise à jour des modèles de rapport et la date à laquelle le projet a pris fin par rapport à la date à laquelle le rapport a été soumis, comme l'a validé l'Unité de mesure d'impact du Ministère.

Représentativité : Les données de l'enquête étaient généralement représentatives de plusieurs variables, sans différence marquante entre les éléments d'identité. Toutefois, la petite taille des échantillons invite à la prudence. Les groupes de discussion n'étaient pas censés être représentatifs, et tous les organismes financés ont eu une chance égale de participer, tout comme d'autres sources de données.